



Anciens Combattants
Canada

Veterans Affairs
Canada

Rapport sur les plans et les priorités

ANCIENS COMBATTANTS CANADA

2016-2017

L'honorable Kent Hehr, C.P., député
Ministre des Anciens Combattants
et ministre associé de la Défense nationale

Canada 

This publication is also available in English.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Anciens Combattants Canada, 2016.

Catalogue N° V1-5F-PDF

ISSN 2292-4183

Table des matières

| | |
|---|----|
| Message du ministre | 1 |
| Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation | 3 |
| Profil de l'organisation..... | 3 |
| Contexte organisationnel | 3 |
| Raison d'être | 3 |
| Responsabilités | 4 |
| Résultats stratégiques et architecture d'alignement des programmes (AAP)..... | 5 |
| Priorités organisationnelles..... | 6 |
| Analyse des risques..... | 12 |
| Dépenses prévues..... | 14 |
| Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental..... | 17 |
| Tendances relatives aux dépenses du Ministère | 18 |
| Dépenses par crédit voté | 19 |
| Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique | 21 |
| Résultat stratégique 1 : Bien-être financier, physique et mental des vétérans admissibles | 21 |
| Programme 1.1 : Indemnités d'invalidité et de décès | 21 |
| Sous-programme 1.1.1 : Avantages et allocations pour pensions d'invalidité..... | 23 |
| Sous-programme 1.1.2 : Indemnités d'invalidité, avantages pour blessure grave et de décès | 25 |
| Programme 1.2 : Programme de soutien financier..... | 27 |
| Sous-programme 1.2.1 : Prestations pour perte de revenus..... | 29 |
| Sous-programme 1.2.2 : Allocation pour déficience permanente | 31 |
| Sous-programme 1.2.3 : Prestations de retraite | 32 |
| Sous-programme 1.2.4 : Allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes | 33 |
| Sous-programme 1.2.5 : Allocation aux anciens combattants..... | 34 |
| Programme 1.3 : Programme de soins de santé et Services de réinsertion..... | 35 |
| Sous-Programme 1.3.1 : Avantages pour soins de santé | 37 |
| Sous-programme 1.3.2 : Services de réadaptation..... | 38 |
| Sous-programme 1.3.3 : Soins immédiats et à long terme | 40 |
| Sous-programme 1.3.4 : Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC)..... | 41 |
| Sous-programme 1.3.5 : Allocation pour relève d'un aidant familial | 43 |
| Sous-programme 1.3.6 : Hôpital Sainte-Anne..... | 44 |
| Résultat stratégique 2 : Les Canadiens se souviennent de ceux et celles qui ont servi le Canada en temps de guerre et de paix et en situation de conflit armé, et leur témoignent de la reconnaissance..... | 45 |
| Programme 2.1 : Programme Le Canada se souvient | 45 |
| Sous-programme 2.1.1 : Hommage public et sensibilisation | 47 |
| Sous-programme 2.1.2 : Programme de partenariats pour la commémoration | 49 |

| | |
|--|----|
| Sous-programme 2.1.3 : Entretien des monuments commémoratifs et des cimetières | 50 |
| Sous-programme 2.1.4 : Programme de funérailles et d'inhumation | 52 |
| Résultat stratégique 3 : Les droits des vétérans relativement aux services et aux avantages qui répondent à leurs besoins sont pris en considération par le portefeuille des Anciens | |
| Combattants | 53 |
| Programme 3.1 : Ombudsman des vétérans..... | 53 |
| Services internes d'ACC | 55 |
| Section III : Renseignements supplémentaires | 57 |
| État des résultats condensé prospectif..... | 57 |
| Tableaux de renseignements supplémentaires | 58 |
| Dépenses fiscales et évaluations | 58 |
| Section IV : Coordonnées de l'organisation | 59 |
| Annexe : Définitions | 61 |
| Notes de fin de document | 63 |

Message du ministre

Le présent Rapport sur les plans et les priorités de 2016-2017 d'Anciens Combattants Canada fournit de l'information sur la façon dont le Ministère compte appuyer le gouvernement pour la réalisation de notre programme au cours de l'année qui vient. J'ai la ferme conviction que le Ministère est prêt à m'appuyer et à collaborer avec nos partenaires, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du gouvernement, afin de livrer la marchandise aux Canadiens. Cependant, comme nous nous sommes engagés à faire une reddition de compte plus efficace, le rapport de cette année sera le dernier présenté selon le cadre existant de présentation des rapports.



Le premier ministre et le président du Conseil du Trésor cherchent à simplifier et à rendre plus efficaces les processus redditionnels de manière à ce que le Parlement et les Canadiens puissent suivre les progrès du gouvernement dans ses efforts pour offrir de réels changements à la population. À l'avenir, les rapports d'Anciens Combattants Canada au Parlement seront davantage axés sur la transparence en ce qui a trait à la façon dont nous utilisons nos ressources pour remplir nos engagements et produire des résultats concrets au profit des Canadiens.

Ces nouveaux mécanismes redditionnels permettront aux Canadiens de suivre plus facilement les progrès accomplis par notre ministère dans la réalisation de ses priorités, lesquelles ont été précisées dans la [lettre de mandat](#)¹ que le premier ministre m'a envoyée.

Dans cette optique, notre parcours pour l'année à venir reposera sur trois principes fondamentaux, soit les soins, la compassion et le respect. Nous nous occuperons des hommes et des femmes qui ont servi le Canada et, en leur apportant notre soutien, nous aiderons leurs familles. Nous montrerons de la compassion à l'égard de leurs besoins et nous travaillerons fort à y répondre. Nous ferons preuve de respect à leur endroit, et leur témoignerons notre reconnaissance à l'égard de leur service et de leurs sacrifices extraordinaires.

Notre orientation pour 2016-2017 vise à toujours mettre le bien-être des vétérans au centre de nos actions. Nous tiendrons compte de nos progrès et nous les communiquerons aux vétérans. Nous mesurerons le rendement et recueillerons les observations des vétérans directement pour nous assurer que les programmes offerts répondent à leurs besoins. Et nous organiserons nos ressources pour obtenir les résultats qui comptent pour les vétérans.

Je suis convaincu que ces améliorations permettront aux vétérans du Canada d'être traités avec les soins, la compassion et le respect qui leur reviennent sans faute.

Cordialement,

L'honorable Kent Hehr, C.P., député
Ministre des Anciens Combattants et ministre associé de la Défense nationale

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

Profil de l'organisation

Ministre : L'honorable Kent Hehr, C.P., député

Premier dirigeant : Général (à la retraite) Walter Natynczyk, C.S.M., C.D., C.M.M.,
sous-ministre

Portefeuille ministériel : Anciens Combattants

Instruments habilitants :

- ▶ *Loi sur le ministère des Anciens Combattants*ⁱⁱ
- ▶ *Loi sur les mesures de réinsertion et d'indemnisation des militaires et vétérans des Forces canadiennes*ⁱⁱⁱ
(Nouvelle Charte des anciens combattants)

- ▶ *Loi sur les pensions*^{iv}

Année de création : 1923

Contexte organisationnel

Raison d'être

C'est en partie grâce à ses réalisations en temps de guerre que le Canada est devenu un pays indépendant doté d'une identité unique. Anciens Combattants Canada (ACC) a pour raison d'être d'aider les personnes dont les efforts courageux nous ont laissé cet héritage et qui ont permis à notre nation de s'épanouir.

Le mandat d'ACC est énoncé dans la *Loi sur le ministère des Anciens Combattants*^v, en vertu de laquelle le ministre des Anciens Combattants doit voir « aux soins, au traitement ou à la réinsertion dans la vie civile de personnes ayant servi soit dans les Forces armées canadiennes ou dans la Marine marchande du Canada, soit dans la marine, la marine marchande, l'armée de terre ou l'aviation de Sa Majesté, de personnes qui ont pris part, d'une autre manière, à des activités reliées à la guerre, et de personnes désignées (...), et aux soins de leurs survivants ou des personnes à leur charge ». Par décret, il incombe à ACC de préserver le souvenir des réalisations et des sacrifices de ceux et celles qui ont servi le Canada en temps de guerre et de paix.

Responsabilités

Anciens Combattants Canada

Anciens Combattants Canada remplit son mandat en œuvrant pour le bien-être des vétérans et de leurs familles et pour la reconnaissance et la commémoration des réalisations et des sacrifices de ceux et celles qui ont servi le Canada en temps de guerre, de conflit militaire et de paix.

À cette fin, le Ministère :

- assure un leadership en tant que champion des vétérans et fait la promotion de l'harmonisation et de la coordination stratégiques des avantages et des services, qu'ils soient offerts par le Ministère, d'autres partenaires fédéraux ou des organismes non gouvernementaux, ou dans le cadre de programmes provinciaux et communautaires;
- s'emploie à concevoir et à exécuter des programmes qui répondent aux besoins modernes des vétérans et de leurs familles, en menant des études et de la recherche et en étant réceptif aux suggestions des vétérans et de leurs représentants, et des partenaires;
- aide les vétérans à obtenir les soutiens et les services dont ils ont besoin, à tous les échelons du gouvernement et dans la collectivité. Anciens Combattants Canada cherche à être un chef de file dans le domaine des soins et du soutien à tous les vétérans et leurs familles.

Ombudsman des vétérans

Le Bureau de l'ombudsman des vétérans aide les membres actuels et les anciens membres des Forces armées canadiennes (FAC) et de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) ainsi que leurs familles et d'autres clients d'Anciens Combattants Canada, à régler des problèmes rattachés à ACC et à la *Déclaration des droits des anciens combattants*^{vi}. L'ombudsman des vétérans est un agent impartial et indépendant. Il relève directement du ministre des Anciens Combattants et voit à ce que les vétérans, leurs représentants et leurs familles soient traités de façon équitable.

Résultats stratégiques et architecture d'alignement des programmes (AAP)

1 Résultat stratégique : Bien-être financier, physique et mental des vétérans admissibles

1.1 Programme : Indemnités d'invalidité et de décès

1.1.1 Sous-programme : Avantages et allocations pour pensions d'invalidité

1.1.2 Sous-programme : Indemnités d'invalidité, avantages pour blessure grave et de décès

1.2 Programme : Programme de soutien financier

1.2.1 Sous-programme : Prestations pour perte de revenus

1.2.2 Sous-programme : Allocation pour déficience permanente

1.2.3 Sous-programme : Prestations de retraite

1.2.4 Sous-programme : Allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes

1.2.5 Sous-programme : Allocation aux anciens combattants

1.3 Programme : Programme de soins de santé et Services de réinsertion

1.3.1 Sous-programme : Avantages pour soins de santé

1.3.2 Sous-programme : Services de réadaptation

1.3.3 Sous-programme : Soins immédiats et à long terme

1.3.4 Sous-programme : Programme pour l'autonomie des anciens combattants

1.3.5 Sous-programme : Allocation pour relève d'un aidant familial

1.3.6 Sous-programme : Hôpital Sainte-Anne

2 Résultat stratégique : Les Canadiens se souviennent de ceux et celles qui ont servi le Canada en temps de guerre et de paix et en situation de conflit armé, et leur témoignent de la reconnaissance.

2.1 Programme : Programme Le Canada se souvient

2.1.1 Sous-programme : Hommage public et sensibilisation

2.1.2 Sous-programme : Programme de partenariats pour la commémoration

2.1.3 Sous-programme : Entretien des monuments commémoratifs et des cimetières

2.1.4 Sous-programme : Programme de funérailles et d'inhumation

3 Résultat stratégique : Les droits des vétérans relativement aux services et aux avantages qui répondent à leurs besoins sont pris en considération par le portefeuille des Anciens Combattants¹

3.1 Programme : Ombudsman des vétérans

Services internes d'Anciens Combattants Canada

¹ Le Portefeuille inclut englobe Anciens Combattants Canada et le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) [TACRA]. Le Bureau de l'ombudsman des vétérans fournit de l'information et un service d'aiguillage, et traite les plaintes, les questions d'ordre systémique et les nouveaux enjeux relatifs aux programmes et aux services fournis ou administrés par Anciens Combattants Canada. Le Bureau examine également les questions d'ordre systémique liées au TACRA.

Priorités organisationnelles

Anciens Combattants Canada (ACC) vit au rythme d'une période stimulante et exigeante nécessitant le déploiement d'un effort collectif dans tous les secteurs du Ministère, dans sa quête de réaliser les résultats stratégiques suivants :

1. Le bien-être financier, physique et mental des vétérans admissibles.
2. Les Canadiens se souviennent de ceux et celles qui ont servi le Canada en temps de guerre et de paix et en situation de conflit armé, et leur témoignent de la reconnaissance.
3. Les droits des vétérans relativement aux services et aux avantages qui répondent à leurs besoins sont pris en considération par le portefeuille des Anciens Combattants.

En plus de mettre en relief les plans de tous les programmes du Ministère, le *Rapport sur les plans et les priorités 2016-2017* présentent trois priorités organisationnelles d'ACC, à savoir : une démarche centrée sur les vétérans, une transition harmonieuse et l'excellence du service. Il comprend également une priorité organisationnelle pour le Bureau de l'ombudsman des vétérans.

| Priorité n ^o 1 | Type ² | | |
|---|-----------------------|-------------------|--|
| Approche centrée sur les vétérans : Les vétérans sont au cœur de tout ce que nous faisons, de notre philosophie, de nos idées et de nos activités. | Priorité nouvelle | | |
| Description | | | |
| Une approche centrée sur les vétérans signifie que nous répondons rapidement et avec empathie à leurs nouveaux besoins. Nos efforts sont centrés sur le bien-être des vétérans. Nos activités seront guidées par la mesure du rendement, les données probantes et la rétroaction recueillies directement auprès des vétérans et d'autres intervenants. Une approche entrée sur les vétérans signifie également que nous rendons hommage à leurs réalisations et à leurs sacrifices, et que nous leur assurons une place dans le cœur des Canadiens. | | | |
| Initiatives prévues | Date de mise en œuvre | Date d'achèvement | Lien à l'architecture d'alignement des programmes du Ministère |
| Donner suite aux engagements énoncés dans la lettre de mandat du ministre, qui appuient une approche centrée sur les vétérans. | 2015 | 2019 | Résultat stratégique 1 Résultat stratégique 2 |
| Mobiliser les organismes d'intervenants auprès des vétérans afin : <ul style="list-style-type: none"> • de leur communiquer de l'information sur les mesures de soutien et les services offerts aux | En cours | En cours | Résultat stratégique 1 Résultat stratégique 2 |

² Les différents types de priorités sont les suivants : priorité déjà établie – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; priorité permanente – établie au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; priorité nouvelle – établie au cours de l'exercice visé dans le Rapport sur les plans et les priorités ou le Rapport ministériel sur le rendement.

| | | | |
|---|----------|----------|--|
| <p>vétérans et à leur famille;</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'obtenir des suggestions pour améliorer les services et les mesures de soutien; • de cerner les possibilités de partenariats pour appuyer les vétérans et leur famille. | | | |
| <p>Améliorer la façon dont le Ministère surveille et mesure le rendement afin de garantir la qualité des programmes et des services qui sont fondés sur des données probantes et qui répondent aux besoins des vétérans et de leur famille. Cela comprend le fait de solliciter une rétroaction directement auprès des personnes qui bénéficient de nos services.</p> | 2016 | 2020 | Résultat stratégique 1 Résultat stratégique 2 |
| <p>Entreprendre un examen exhaustif des domaines clés des lois, des programmes, des politiques ministérielles, des processus administratifs, des lignes directrices, des directives et des outils d'administration d'AAC qui ont des répercussions sur l'expérience des vétérans avec ACC et sur la capacité du personnel du Ministère à leur offrir un excellent service.</p> | En cours | En cours | Résultat stratégique 1 Résultat stratégique 2 |
| <p>Cerner et mettre en œuvre les modifications et stratégies législatives nécessaires pour réduire la complexité et combler les lacunes des programmes d'ACC afin de mieux répondre aux besoins des vétérans. Il s'agit, notamment, de renforcer les liens et les partenariats avec tous les ordres de gouvernement et les collectivités de partout au pays pour aider les vétérans à accéder à l'aide et aux services dont ils ont besoin.</p> | 2016 | 2020 | Résultat stratégique 1 Résultat stratégique 2 |
| <p>Mener des études pour mieux comprendre comment les vétérans font la transition de la vie militaire à la vie civile et se servir des données recueillies pour guider la conception des programmes et des politiques.</p> | En cours | En cours | Résultat stratégique 1 Résultat stratégique 2 |
| <p>Commémorer les réalisations et les sacrifices consentis par les vétérans et les soldats morts au combat, et leur assurer une place dans le cœur des Canadiens.</p> | En cours | En cours | Résultat stratégique 2 Programme 2.1 Programme Le Canada se souvient |

| Priorité n° 2 | Type | | |
|---|--------------------------|-------------------|--|
| <p>Transition harmonieuse : Éliminer les obstacles à la réinsertion des membres des FAC avant leur libération du service militaire, en se concentrant sur leur bien-être.</p> | <p>Priorité nouvelle</p> | | |
| Description | | | |
| <p>La réussite de la transition de la vie militaire à la vie civile est la pierre angulaire du bien-être des vétérans à long terme. En tant que ministère, nous travaillerons de près avec le ministère de la Défense nationale (MDN) et les FAC pour améliorer l'expérience de la transition des membres des FAC vers la vie civile. Nous faciliterons leur accès aux services et leur offrirons les services d'un gestionnaire de cas qui pourra les aider à répondre à leurs besoins individuels. Nous mettrons également l'accent sur des éléments clés, comme l'accès facilité à de nouvelles possibilités d'emploi pour les vétérans des FAC, puisqu'ils ont le savoir, les compétences et l'expérience pour contribuer à l'économie canadienne. Nous reconnaissons que l'itinérance chez les vétérans est inacceptable et nous renforçons nos partenariats avec les organismes communautaires partout au pays pour repérer les vétérans sans abri et les aider à trouver un logement communautaire et des services de soutien.</p> | | | |
| Initiatives prévues | Date de mise en œuvre | Date d'achèvement | Lien à l'architecture d'alignement des programmes du Ministère |
| <p>Donner suite aux engagements énoncés dans la lettre de mandat du ministre, qui appuie une transition harmonieuse pour les membres des FAC et leur famille.</p> | 2015 | 2019 | Résultat stratégique 1 |
| <p>Élaborer, à l'intention de tous les membres libérés/vétérans et leur famille, y compris les réservistes, un processus de transition intégré et centré sur le militaire ou le vétéran, qui ne les oblige pas à passer par des programmes et des processus complexes.</p> | 2016 | 2020 | Résultat stratégique 1 |
| <p>Collaborer avec les partenaires et les intervenants partout au pays pour repérer les vétérans sans abri ou à risque de le devenir, et les aider. Collaborer avec ces partenaires pour élaborer une stratégie, à l'aide de mécanismes fondés sur les preuves, pour prévenir et éliminer l'itinérance chez les vétérans.</p> | 2016 | 2020 | Résultat stratégique 1 |
| <p>Travailler avec les FAC, d'autres partenaires et les intervenants pour établir une seule stratégie de transition de carrière et d'emploi pour aider les membres et les vétérans des FAC en transition.</p> | 2016 | 2020 | Résultat stratégique 1 |

| | | | |
|--|------|------|------------------------|
| Favoriser la santé mentale et le bien-être des membres des FAC, des vétérans et de leur famille. Collaborer avec les FAC pour faire progresser la stratégie de prévention du suicide chez les membres et les vétérans des FAC. | 2016 | 2020 | Résultat stratégique 1 |
|--|------|------|------------------------|

| Priorité n° 3 | Type | | |
|---|--------------------------|-------------------|--|
| <p>Excellence du service : Fournir aux vétérans et à leur famille les services dont ils ont besoin, au moment et de la façon qui leur conviennent, dans les deux langues officielles.</p> | <p>Priorité nouvelle</p> | | |
| Description | | | |
| <p>Servir nos vétérans est l'une des plus importantes priorités de notre gouvernement. Nous viserons l'excellence du service de manière à ce que les vétérans et leur famille soient toujours traités avec bienveillance, empathie et respect. Nous adopterons une approche de service globale, personnalisée et adaptée dans tous les modes de prestation des services, et ce, dès le premier contact, afin que les vétérans et leur famille reçoivent les services dont ils ont besoin.</p> | | | |
| Initiatives prévues | Date de mise en œuvre | Date d'achèvement | Lien à l'architecture d'alignement des programmes du Ministère |
| <p>Donner suite aux engagements énoncés dans la lettre de mandat du ministre, qui appuie l'excellence du service.</p> | 2015 | 2019 | <p>Résultat stratégique 1 Résultat stratégique 2</p> |
| <p>Améliorer le modèle actuel de prestation des services et la culture de l'excellence du service pour tous les modes de prestation (en personne, par la poste, par téléphone et en ligne) afin d'offrir aux vétérans des services répondant à leurs besoins diversifiés, dans les deux langues officielles.</p> | 2016 | 2020 | <p>Résultat stratégique 1 Résultat stratégique 2</p> |
| <p>Favoriser un milieu de travail de choix et habiliter les membres du personnel d'ACC dans leur travail, en mettant tout à leur disposition afin qu'ils puissent répondre aux besoins des vétérans et de leur famille.</p> | 2016 | 2020 | <p>Résultat stratégique 1 Résultat stratégique 2</p> |

| Priorité n° 4 | Type | | |
|--|-----------------------|-------------------|--|
| Favoriser le traitement équitable de la communauté des vétérans | Priorité permanente | | |
| Description | | | |
| <p>Le Bureau de l'ombudsman des vétérans se veut la voix indépendante de tous ceux et celles qui reçoivent des services du Ministère : les vétérans, les hommes et les femmes qui portent toujours l'uniforme et leur famille, ainsi que les membres actuels et les anciens membres de la GRC. Son mandat consiste à faire respecter les droits définis dans la <i>Déclaration des droits des anciens combattants</i>^{vii}, en examinant et en traitant les plaintes et les problèmes d'ordre systémique et nouveaux concernant les programmes, les services et les avantages offerts par le portefeuille des Anciens Combattants. Le Bureau s'assure que ceux et celles qui ont servi sont traités avec équité dans leurs interactions avec le Ministère et le Tribunal des anciens combattants (révision et appel). Aux yeux de l'ombudsman des vétérans, l'équité se définit en termes de pertinence, de caractère suffisant et d'accessibilité.</p> | | | |
| Initiatives prévues | Date de mise en œuvre | Date d'achèvement | Lien à l'architecture d'alignement des programmes du Ministère |
| Intervenir en amont dans les enjeux qui sont portés à l'attention du Bureau de l'ombudsman des vétérans, de sorte que les plaintes, les demandes de renseignements et les aiguillages sont réglés au moment opportun. | En cours | En cours | 3.1 Ombudsman des vétérans |
| Traiter les problèmes émergents et d'ordre systémique ayant trait au portefeuille du Ministère. | En cours | En cours | 3.1 Ombudsman des vétérans |
| Mobiliser les vétérans et les membres actifs des FAC et de la GRC, leur famille et la population canadienne à l'aide des médias sociaux et traditionnels, de groupes de discussion en ligne, d'assemblées publiques, de comparutions devant comité et de tout autre médium convenable. | En cours | En cours | 3.1 Ombudsman des vétérans |
| Participer à la communauté des ombudsmans à titre de chef de file des pratiques exemplaires en matière de services d'ombudsman. | En cours | En cours | 3.1 Ombudsman des vétérans |

Analyse des risques

Principaux risques

La gestion intégrée des risques constitue un aspect fondamental de la gestion moderne. Elle veille à ce que les risques soient compris, gérés, communiqués et intégrés à un processus décisionnel et d'établissement des priorités. Une gestion efficace des risques permet aux décideurs de donner suite aux incertitudes et de relever les défis de façon proactive.

Le tableau ci-dessous illustre la réaction du Ministère à l'égard des trois principaux risques ainsi que les mesures prises pour les atténuer.

| Risque | Stratégie de réaction au risque | Lien vers l'architecture d'alignement des programmes |
|---|--|--|
| <p>1. Le Ministère pourrait avoir de la difficulté à gérer la croissance requise pour respecter les nombreux nouveaux engagements qu'a pris le gouvernement à l'égard des vétérans.</p> | <p>Anciens Combattants Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> • aidera les gestionnaires à embaucher rapidement les bonnes personnes en améliorant les services en ressources humaines et en fournissant une capacité supplémentaire grâce aux services de dotation de Services publics et Approvisionnement dans le cadre d'un protocole d'entente; • accroîtra le nombre d'employés de première ligne qui assurent la prestation de services directement aux vétérans; • mettra en œuvre des initiatives de formation nationales pour améliorer encore davantage les services offerts aux vétérans; • continuera de simplifier le processus décisionnel dans le cadre des programmes d'envergure comme les pensions et les indemnités d'invalidité; • s'assurera que ses employés ont accès à des outils et à des renseignements à jour et clairs, qui leur permettent de fournir un excellent service aux vétérans. | <p>Résultat stratégique 1</p> |

| Risque | Stratégie de réaction au risque | Lien vers l'architecture d'alignement des programmes |
|---|--|--|
| <p>2. Malgré le large éventail de programmes et de services offerts aux vétérans, certains membres des FAC pourraient ne pas réussir leur transition de la vie militaire à la vie civile.</p> | <p>Anciens Combattants Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> • collaborera avec le MDN et les FAC afin d'élaborer, à l'intention de tous les membres en voie d'être libérés, un processus de transition intégré et personnalisé centré sur le vétéran, qui ne l'oblige pas à se soumettre à des processus et à des critères complexes; • collaborera avec le MDN et les FAC ainsi que d'autres partenaires afin d'assurer la prestation harmonieuse des avantages et des services; • aura recours à des études pour offrir un soutien fondé sur des données probantes en matière de conception et d'élaboration de programmes et de politiques. | <p>Résultat stratégique 1</p> |
| <p>3. Étant donné les nombreux engagements pris à l'égard des vétérans, le Ministère pourrait avoir de la difficulté à respecter tous les engagements en même temps.</p> | <p>Anciens Combattants Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> • évaluera les initiatives et leur attribuera un ordre de priorité pour les mettre en œuvre de manière délibérée et graduelle; • travaillera avec d'autres ministères du gouvernement et assurera rapidement leur mobilisation au sujet des initiatives que mène ACC; • continuera de travailler avec les intervenants pour s'assurer que le Ministère se concentre sur leurs priorités. | <p>Résultat stratégique 1 Résultat stratégique 2</p> |

Dépenses prévues

Ressources financières budgétaires (en dollars)

| | Budget principal des dépenses 2016-2017 | Dépenses prévues 2016-2017 | Dépenses prévues 2017-2018 | Dépenses prévues 2018-2019 |
|------------------------------------|---|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Anciens Combattants Canada | 3 622 975 485 | 3 622 975 485 | 3 436 251 359 | 3 459 646 805 |
| Bureau de l'ombudsman des vétérans | 5 306 217 | 5 306 217 | 5 306 217 | 5 306 217 |
| Total | 3 628 281 702 | 3 628 281 702 | 3 441 557 576 | 3 464 953 022 |

Note : Les budgets de programmes d'ACC sont fondés sur les prévisions de la demande à l'égard des avantages. Suffisamment de souplesse est prévue dans ces prévisions de manière à ce que tous les vétérans admissibles qui en font la demande puissent recevoir les avantages auxquels ils ont droit. Le budget et les dépenses de programmes d'ACC fluctuent d'année en année étant donné qu'ils dépendent de la demande, laquelle est fonction des besoins et de l'admissibilité des vétérans.

En d'autres mots, le financement des programmes s'apparente à une réserve mise de côté par le gouvernement pour les vétérans admissibles, qu'ils soient 10 ou 10 000 à présenter une demande d'avantages. L'écart entre les dépenses de programmes prévues et réelles n'a aucune incidence sur le niveau des soins et du soutien offerts aux vétérans.

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

| | 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 |
|------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Anciens Combattants Canada | 2 571 | 2 497 | 2 505 |
| Bureau de l'ombudsman des vétérans | 38 | 38 | 38 |
| Total | 2 609 | 2 535 | 2 543 |

Sommaire du rendement budgétaire

Anciens Combattants Canada exécute son mandat en fonction de trois résultats stratégiques et des services internes.

Résultat Stratégique 1 : Bien-être financier, physique et mental des vétérans admissibles

Comme ce fut la tendance ces dernières années, les dépenses prévues au Programme 1.2 (Programme de soutien financier, sans les allocations aux anciens combattants) devraient augmenter dans l'horizon de planification de trois ans, en raison du nombre croissant de vétérans des FAC et de familles qui obtiennent des services.

Les dépenses prévues au Programme 1.1 (Indemnités d'invalidité et de décès), comme l'indique le tableau ci-après, baissent chaque année dans l'horizon de planification. Y sont comprises : les dépenses prévues du sous-programme 1.1.1 (Avantages et allocations pour pensions d'invalidité) qui continuent de diminuer de façon constante à mesure que le nombre de vétérans du service de guerre (dont l'âge moyen est de 90 ans) et de survivants continue de baisser. Les dépenses prévues du sous-programme 1.1.2 (Indemnités d'invalidité, avantages pour blessure grave et de décès) sont toutefois remarquablement plus élevées en 2016-2017 en raison du traitement accéléré des demandes de prestations d'invalidité existantes, qui aura pour effet d'accélérer le processus de décision pour les vétérans. Il faut donc s'attendre à des coûts de programme beaucoup plus élevés en 2016-2017 que dans les années ultérieures.

Les dépenses prévues au Programme 1.3 (Programme de soins de santé et Services de réinsertion) diminueront légèrement dans les années ultérieures en raison du transfert prévu de l'Hôpital Sainte-Anne à la province de Québec.

Résultat Stratégique 2 : Les Canadiens se souviennent de ceux et celles qui ont servi le Canada en temps de guerre et de paix et en situation de conflit armé, et leur témoignent de la reconnaissance.

Les dépenses prévues pour 2016-2017 sont plus élevées que celles des années ultérieures. Cette situation est liée à la construction du nouveau centre d'accueil des visiteurs au Monument commémoratif du Canada à Vimy, en France, qui sera terminé à temps pour le 100^e anniversaire, en 2017.

Résultat Stratégique 3 : Les droits des vétérans relativement aux services et aux avantages qui répondent à leurs besoins sont pris en considération par le portefeuille des Anciens Combattants.

Les dépenses prévues au programme de l'ombudsman des vétérans continuent d'être relativement stables, et on s'attend à ce qu'elles le demeurent au cours des trois prochaines années.

Services internes

Dans l'ensemble, approximativement 2 % du total des dépenses prévues est affecté aux Services internes, ce qui permettra de soutenir l'exécution des programmes et les obligations de l'organisation. Comme l'indique le tableau intitulé « Sommaire de la planification budgétaire », les dépenses prévues de 2016-2017 à 2018-2019 sont inférieures aux dépenses projetées de

2015-2016. Cette diminution est principalement attribuable aux coûts ponctuels de 2015-2016 liés à l'augmentation des mesures de dotation pour l'amélioration des services offerts aux vétérans.

Sommaire de la planification budgétaire pour les résultats stratégiques et les programmes (en dollars)

| Résultats stratégiques, programmes et Services internes | Dépenses 2013-2014 | Dépenses 2014-2015 | Dépenses projetées 2015-2016 | Budget principal des dépenses 2016-2017 | Dépenses prévues 2016-2017 | Dépenses prévues 2017-2018 | Dépenses prévues 2018-2019 |
|---|----------------------|----------------------|------------------------------|---|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Résultat Stratégique 1 : Bien-être financier, physique et mental des vétérans admissibles | | | | | | | |
| 1.1 Indemnités d'invalidité et de décès | 2 099 828 254 | 2 017 365 900 | 2 161 167 856 | 2 141 757 279 | 2 141 757 279 | 1 957 098 249 | 1 950 774 943 |
| 1.2 Programme de soutien financier | 163 442 979 | 205 167 882 | 248 169 535 | 278 039 229 | 278 039 229 | 310 815 656 | 343 878 591 |
| 1.3 Programme de soins de santé et Services de réinsertion | 1 118 351 751 | 1 026 146 338 | 1 046 805 776 | 1 089 248 862 | 1 089 248 862 | 1 058 681 085 | 1 056 186 196 |
| Résultat stratégique 1 Sous-total | 3 381 622 984 | 3 248 680 120 | 3 456 143 167 | 3 509 045 370 | 3 509 045 370 | 3 326 594 990 | 3 350 839 730 |
| Résultat Stratégique 2 : Les Canadiens se souviennent de ceux et celles qui ont servi le Canada en temps de guerre et de paix et en situation de conflit armé, et leur témoignent de la reconnaissance | | | | | | | |
| 2.1 Programme Le Canada se souvient | 41 150 530 | 45 528 370 | 46 413 175 | 46 317 506 | 46 317 506 | 41 654 577 | 40 746 058 |
| Résultat stratégique 2 Sous-total | 41 150 530 | 45 528 370 | 46 413 175 | 46 317 506 | 46 317 506 | 41 654 577 | 40 746 058 |
| Résultat Stratégique 3 : Les droits des vétérans relativement aux services et aux avantages qui répondent à leurs besoins sont pris en considération par le portefeuille des Anciens Combattants | | | | | | | |
| 3.1 Ombudsman des vétérans | 4 953 006 | 4 578 484 | 4 860 911 | 5 306 217 | 5 306 217 | 5 306 217 | 5 306 217 |
| Résultat stratégique 3 Sous-total | 4 953 006 | 4 578 484 | 4 860 911 | 5 306 217 | 5 306 217 | 5 306 217 | 5 306 217 |
| Services internes d'ACC | | | | | | | |
| Services internes d'ACC Sous-total | 85 846 369 | 78 092 980 | 79 623 765 | 67 612 609 | 67 612 609 | 68 001 792 | 68 061 017 |
| Total | 3 513 572 889 | 3 376 879 954 | 3 587 041 018 | 3 628 281 702 | 3 628 281 702 | 3 441 557 576 | 3 464 953 022 |

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental

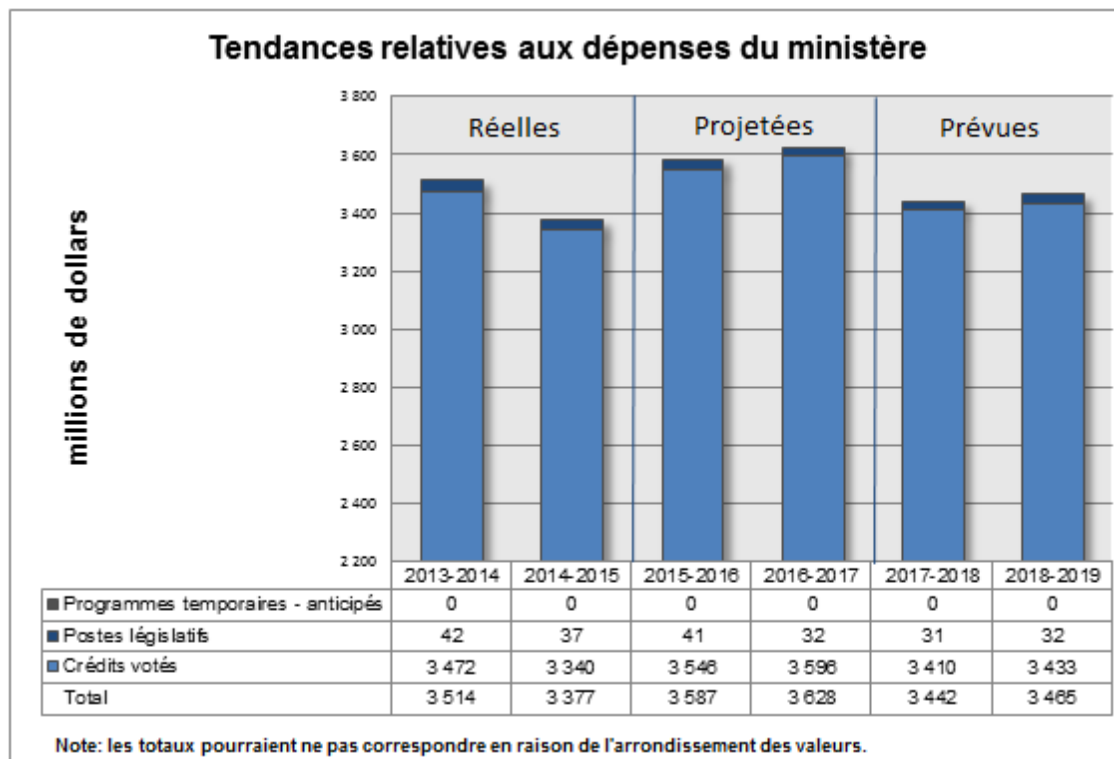
**Harmonisation des dépenses prévues pour 2016-2017 avec le cadre pangouvernemental^{viii}
(en dollars)**

| Résultat stratégique | Programme | Secteur de dépenses | Résultat du gouvernement du Canada | Dépenses prévues 2016-2017 |
|--|--|----------------------|--|----------------------------|
| 1) Bien-être financier, physique et mental des vétérans admissibles | 1.1 Indemnités d'invalidité et de décès | Affaires économiques | La sécurité du revenu et l'emploi pour les Canadiens | 2 141 757 279 |
| | 1.2 Programme de soutien financier | Affaires économiques | La sécurité du revenu et l'emploi pour les Canadiens | 278 039 229 |
| | 1.3 Programme de soins de santé et services de réinsertion | Affaires sociales | Des Canadiens en santé | 1 089 248 862 |
| 2) Les Canadiens se souviennent de ceux et celles qui ont servi le Canada en temps de guerre et de paix et en situation de conflit armé, et leur témoignent de la reconnaissance. | 2.1 Programme Le Canada se souvient | Affaires sociales | Une culture et un patrimoine canadiens dynamiques | 46 317 506 |
| 3) Les droits des vétérans relativement aux services et aux avantages qui répondent à leurs besoins sont pris en considération par le portefeuille des Anciens Combattants. | 3.1 Ombudsman des vétérans | Affaires économiques | La sécurité du revenu et l'emploi pour les Canadiens | 5 306 217 |

Total des dépenses par secteur de dépenses (en dollars)

| Secteur de dépenses | Total des dépenses prévues 2016-2017 |
|---------------------------|--------------------------------------|
| Affaires économiques | 2 425 102 725 |
| Affaires sociales | 1 135 566 368 |
| Affaires internationales | — |
| Affaires gouvernementales | — |

Tendances relatives aux dépenses du Ministère



Le budget du Ministère fluctue d'un exercice à l'autre en raison de la nature de ses programmes, qui sont axés sur la demande, ainsi que sur les besoins et l'admissibilité des vétérans. Autrement dit, un vétéran qui a droit à un avantage recevra cet avantage, qu'il y ait dix vétérans qui en font la demande ou 10 000.

Le Ministère prévoit dépenser 3,6 milliards de dollars en 2015-2016 et en 2016-2017. Les dépenses prévues devraient par la suite diminuer de 5,1 % (186,7 millions de dollars) en 2017-2018 avant d'augmenter de 0,7 % (23,4 millions de dollars) en 2018-2019. Cette fluctuation des dépenses est principalement attribuable à l'augmentation des dépenses de programme liées aux Indemnités d'invalidité et Allocations en 2015-2016 et en 2016-2017, alors que le Ministère procède au traitement des demandes de prestations d'invalidité déjà présentées. Un processus de décision accéléré donnera, en retour, un accès plus rapide à d'autres prestations financières, soins de santé et traitements en santé mentale.

En 2016-2017, 91,3 % du budget du Ministère (3,3 milliards de dollars) représente des paiements attendus des vétérans, de leur famille et d'autres bénéficiaires de programme. Le Ministère continue de constater une hausse du nombre de vétérans des FAC et des familles bénéficiant des programmes d'ACC. Au même moment, le nombre de vétérans du service de guerre est en baisse, tandis que les survivants composent une proportion de plus en plus importante de la population à recevoir des services.

En raison de cette tendance démographique marquée par un plus grand nombre de vétérans des FAC et un moins grand nombre de vétérans du service de guerre, les prévisions indiquent une

plus grande demande pour les programmes comme l'Allocation pour perte de revenus et les prestations de retraite supplémentaires et une baisse de la demande pour les programmes et les prestations traditionnels comme les Pensions d'invalidité et l'Allocation aux anciens combattants. Il est possible de composer avec les variations au chapitre des dépenses fondées sur les besoins réels par des rajustements de financement apportés en cours d'exercice dans le budget supplémentaire des dépenses.

Dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements au sujet des crédits d'Anciens Combattants Canada, veuillez consulter le [Budget principal des dépenses 2016-2017](#)^{ix}.

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

Résultat stratégique 1 : Bien-être financier, physique et mental des vétérans admissibles

Programme 1.1 : Indemnités d'invalidité et de décès

Description : Ce programme, en guise de reconnaissance, verse une indemnité aux vétérans admissibles, aux membres des Forces armées canadiennes et à d'autres personnes admissibles pour les conséquences d'une invalidité liée au service, en cas de décès et de détention. Dans les cas de pension d'invalidité, des avantages et des allocations sont versés sous forme de paiements mensuels; pour ce qui est des indemnités d'invalidité, des indemnités pour blessure grave et décès, une indemnité est versée sous forme d'indemnité accordée payée en somme forfaitaire, versement annuel, ou une combinaison des deux. Ce programme est financé à partir du budget de fonctionnement et des subventions.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

| Budget principal des dépenses 2016-2017 | Dépenses prévues 2016-2017 | Dépenses prévues 2017-2018 | Dépenses prévues 2018-2019 |
|---|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| 2 141 757 279 | 2 141 757 279 | 1 957 098 249 | 1 950 774 943 |

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

| 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 |
|-----------|-----------|-----------|
| 727 | 663 | 664 |

Mesure du rendement

| Résultat attendu | Indicateur de rendement | Cible | Date de réalisation |
|---|--|-------|---------------------|
| Les invalidités liées au service des vétérans admissibles sont reconnues. | Pourcentage de décisions favorables rendues concernant des indemnités d'invalidité et de décès ne nécessitant pas de révisions ou d'appels | 80 % | 31 mars 2017 |

Faits saillants de la planification

- ▶ Faire avancer les travaux relatifs à l'engagement du gouvernement d'offrir l'option d'une pension à vie pour les vétérans blessés (nouveau).
- ▶ Renforcer le Programme de prestations d'invalidité par des modifications apportées aux lois et aux politiques de manière à répondre aux besoins changeants des vétérans du Canada et à offrir une indemnisation d'invalidité convenable aux vétérans atteints d'invalidités découlant du service (nouveau).
- ▶ Examiner le modèle de prestation des services actuel et le modèle de transition afin d'évaluer les possibilités d'accroître l'efficacité et l'efficacités, d'adopter une démarche centrée sur le vétéran et d'assurer une transition harmonieuse et l'excellence du service (nouveau).

- ▶ Élargir le cadre de gestion de la qualité d'ACC lancé depuis peu de façon à y inclure le Programme des prestations d'invalidité. Il s'agit d'une mesure qui permettra de prendre des décisions stratégiques éclairées et d'améliorer la prestation des services pour les vétérans et les membres des FAC (nouveau).
- ▶ Faire l'examen et l'analyse d'expériences récentes pour mieux comprendre comment les vétérans effectuent la transition de la vie militaire à la vie civile et mettre à profit les résultats obtenus pour orienter la conception des programmes et des politiques (en cours).
- ▶ Élargir et améliorer le système *Mon dossier ACC*^x et d'autres systèmes afin d'améliorer les délais d'exécution et de réduire les processus papier pour les vétérans (en cours).
- ▶ Collaborer avec les intervenants et les vétérans en ce qui a trait aux prestations, aux services et aux programmes (en cours).
- ▶ Veiller à ce que toutes les communications destinées aux vétérans soient empreintes de bienveillance, d'empathie et de respect, et qu'elles soient conformes à la Politique de communication du gouvernement du Canada (en cours).

Sous-programme 1.1.1 : Avantages et allocations pour pensions d'invalidité

Description : Ce programme, en guise de reconnaissance, verse une indemnité aux vétérans admissibles et aux membres des FAC qui ont présenté une demande de pension d'invalidité avant le 1^{er} avril 2006, aux survivants et aux personnes à leur charge et, dans certaines circonstances, aux civils admissibles qui subissent les conséquences liées à une invalidité ou un décès attribuable au service militaire. L'indemnité est versée sous forme de pension d'invalidité mensuelle. Le programme accorde aussi ce qui suit :

- une allocation vestimentaire pour les conséquences particulières d'une invalidité sur les vêtements;
- une allocation pour soins aux pensionnés qui sont totalement invalides, que ce soit ou non en raison du service militaire, et qui ont besoin de soins;
- une allocation de traitement correspondant à 100 % du taux de pension pour les pensionnés qui sont hospitalisés ou qui reçoivent des soins en clinique externe pour leur affection ouvrant droit à pension afin de les indemniser temporairement pour cette période des soins;
- une aide en matière d'éducation aux enfants à charge admissibles de pensionnés dont le décès est attribuable à leur service militaire ou qui recevaient, au moment de leur décès, une pension à un taux de 48 % ou plus, pour une période de quatre ans ou 36 mois d'enseignement afin de rembourser les coûts d'études universitaires, collégiales ou commerciales.

Ce programme est financé à partir des paiements de transfert suivants : Pensions d'invalidité et indemnités de décès; Paiements effectués en vertu du *Règlement sur l'indemnisation en cas d'accidents d'aviation*^{xi}; Paiements de la décoration pour bravoure; et Allocation de traitement.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

| Dépenses prévues 2016-2017 | Dépenses prévues 2017-2018 | Dépenses prévues 2018-2019 |
|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| 1 398 130 759 | 1 352 076 816 | 1 308 821 462 |

Ressources humaines (ETP)

| 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 |
|-----------|-----------|-----------|
| 276 | 252 | 253 |

Mesure du rendement

| Résultat attendu | Indicateur de rendement | Cible | Date de réalisation |
|--|---|-------|---------------------|
| Les vétérans admissibles reçoivent rapidement une décision au sujet de leur demande d'avantages et d'allocations pour pension d'invalidité | Pourcentage des demandes de pensions d'invalidité en attente d'une décision présentées il y a moins de 16 semaines | 80 % | 31 mars 2017 |
| | Pourcentage de décisions d'invalidité rendues dans un délai maximum de 16 semaines | 80 % | 31 mars 2017 |
| | Pourcentage de décisions sur les allocations d'incapacité exceptionnelle rendues dans un délai maximum de 12 semaines | 80 % | 31 mars 2017 |

Faits saillants de la planification

- ▶ S'assurer que les demandeurs admissibles se voient accorder des prestations d'invalidité le plus rapidement possible (en cours).

Sous-programme 1.1.2 : Indemnités d'invalidité, avantages pour blessure grave et de décès

Description : Ce programme reconnaît et indemnise les membres des FAC et les vétérans admissibles et, dans certains cas, le conjoint ou conjoint de fait survivant ainsi que les enfants à charge survivants, pour les incidences de nature non économique liées à une invalidité, à un décès ou à une détention attribuable au service. L'indemnisation est offerte sous la forme d'un montant forfaitaire s'appliquant aux prestations de décès, aux prestations de détention et à l'indemnité d'invalidité. Il y a possibilité que cette dernière soit versée en paiements annuels ou suivant une combinaison de paiements annuels et de montant forfaitaire. Un montant forfaitaire s'appliquant à une indemnité pour blessure grave est également offert aux membres des FAC et aux vétérans pour les conséquences immédiates d'événements très graves et traumatiques liés au service, survenus le 1^{er} avril 2006 ou après cette date. En outre, ce programme offre aux vétérans admissibles, en guise de compensation, une allocation pour des vêtements faits sur mesure ou pour l'usure des vêtements découlant d'une invalidité. Ce programme est financé à partir des paiements de transfert suivants : Indemnités et allocations d'invalidité et Indemnité pour blessure grave.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

| Dépenses prévues 2016-2017 | Dépenses prévues 2017-2018 | Dépenses prévues 2018-2019 |
|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| 743 626 520 | 605 021 433 | 641 953 481 |

Ressources humaines (ETP)

| 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 |
|-----------|-----------|-----------|
| 451 | 411 | 411 |

Mesure du rendement

| Résultat attendu | Indicateur de rendement | Cible | Date de réalisation |
|---|--|-------|---------------------|
| Les vétérans, les membres des FAC et d'autres personnes reçoivent des décisions en temps opportun relatives à leurs demandes d'indemnité d'invalidité, d'indemnité pour blessure grave et de prestations de décès | Pourcentage des demandes d'indemnité d'invalidité en attente d'une décision présentées il y a moins de 16 semaines | 80 % | 31 mars 2017 |
| | Pourcentage de décisions au sujet des indemnités d'invalidité rendues en 16 semaines | 80 % | 31 mars 2017 |
| | Le pourcentage de décisions au sujet des avantages pour blessure grave rendues en 12 semaines | 80 % | 31 mars 2017 |

Faits saillants de la planification

- ▶ Faire avancer les travaux relatifs à l'engagement du gouvernement d'accroître la valeur de l'indemnité d'invalidité (nouveau).
- ▶ Fournir aux vétérans l'accès au soutien et aux conseils financiers dont ils ont besoin afin de déterminer le type d'indemnité qui convient le mieux à leur situation, ainsi qu'à celle de leur famille (en cours).

- ▶ Surveiller la mise en œuvre de l'Indemnité pour blessure grave et rajuster les processus, au besoin, de sorte que les vétérans accèdent au soutien le plus rapidement possible (en cours).
- ▶ Travailler en collaboration avec les principaux partenaires, y compris le MDN et les FAC, à la simplification du processus de cueillette de renseignements, afin d'être en mesure de prendre des décisions en temps opportun relativement aux demandes de prestations des vétérans (en cours).

Programme 1.2 : Programme de soutien financier

Description : Ce programme fournit un soutien du revenu aux vétérans admissibles et à leurs survivants pour faire en sorte que les bénéficiaires aient un revenu suffisant pour répondre à leurs besoins fondamentaux. Ce programme offre également un revenu de remplacement ou un soutien du revenu aux vétérans des FAC admissibles, ainsi qu'à leurs survivants et orphelins, dans le but de contrer l'incidence que pourrait avoir une fin de carrière militaire, une blessure ou maladie liée au service ou un décès sur la capacité d'un vétéran à gagner un revenu ou à épargner en vue de sa retraite. Les prestations sont versées sous forme de somme forfaitaire ou de paiements mensuels de remplacement ou encore de soutien du revenu après la libération du service militaire. Ce programme est financé à partir du budget de fonctionnement et des subventions.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

| Budget principal des dépenses 2016-2017 | Dépenses prévues 2016-2017 | Dépenses prévues 2017-2018 | Dépenses prévues 2018-2019 |
|---|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| 278 039 229 | 278 039 229 | 310 815 656 | 343 878 591 |

Ressources humaines (ETP)

| 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 |
|-----------|-----------|-----------|
| 60 | 60 | 61 |

Mesure du rendement

| Résultat attendu | Indicateur de rendement | Cible | Date de réalisation |
|--|---|-------|---------------------|
| Le revenu des vétérans est suffisamment élevé pour qu'ils puissent subvenir à leurs besoins fondamentaux | Pourcentage de vétérans et bénéficiaires de l'allocation pour perte de revenus dont le revenu familial est supérieur à la mesure de faible revenu | 90 % | 31 mars 2017 |

Faits saillants de la planification

- ▶ Mettre au point un tableau de bord complet des mesures du rendement qui permettra de surveiller le rendement du programme, y compris l'accès opportun à celui-ci, les services de qualité et les résultats du programme, ce qui permettra de prendre des décisions stratégiques éclairées et d'améliorer la prestation des services pour les vétérans (nouveau).
- ▶ Travailler de concert avec les FAC pour lancer un examen indépendant du Programme de soutien du revenu et du Programme de réadaptation d'ACC et des FAC (nouveau).
- ▶ Améliorer le Programme de soutien financier en apportant des modifications aux lois et aux politiques, afin qu'il réponde aux besoins changeants des vétérans et accorde une indemnité d'invalidité convenable aux vétérans atteints d'invalidités liées au service (nouveau).
- ▶ Examiner le modèle de prestation des services actuel et le modèle de transition afin d'évaluer les possibilités d'accroître l'efficacité et l'efficacités, d'adopter une démarche centrée sur le vétéran et d'assurer une transition harmonieuse et l'excellence du service (nouveau).
- ▶ Continuer de renforcer et de mettre en œuvre de la Stratégie de mesure du rendement relative au Programme de soutien financier afin de surveiller les activités et les résultats de

programme, de permettre au Ministère de prendre des décisions éclairées et de soutenir l'évaluation du programme (en cours).

Sous-programme 1.2.1 : Prestations pour perte de revenus

Description : Ce programme procure un revenu de remplacement pour contrer les répercussions économiques que la fin d'une carrière militaire ou une invalidité ou blessure liée au service militaire peut avoir sur la capacité du vétéran à gagner un revenu après sa libération des FAC. Les vétérans admissibles qui participent au Programme de réadaptation d'Anciens Combattants Canada reçoivent, après la libération, un revenu de remplacement temporaire versé sous la forme d'un paiement mensuel afin que leur revenu ne soit pas inférieur à 75 % de leur solde brute d'avant la libération, pour qu'ils puissent combler leurs besoins fondamentaux. Lorsqu'un vétéran ayant participé au Programme de réadaptation est incapable d'occuper un emploi rémunérateur et convenable (à cause de problèmes de santé), une allocation lui sera versée jusqu'à ce qu'il atteigne 65 ans. Cette allocation peut également être versée aux survivants ou aux orphelins d'un vétéran dont le décès est attribuable à une blessure ou une maladie liée au service, et ce, jusqu'à la date où le vétéran aurait atteint 65 ans. Si un vétéran est désigné comme souffrant d'une déficience grave et permanente, il peut également recevoir une Allocation pour déficience permanente supplémentaire. Ce programme a recours au financement du paiement de transfert de l'Allocation pour perte de revenus et de la Prestation de retraite supplémentaire.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

| Dépenses prévues 2016-2017 | Dépenses prévues 2017-2018 | Dépenses prévues 2018-2019 |
|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| 196 511 801 | 215 608 139 | 234 645 658 |

Ressources humaines (ETP)

| 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 |
|-----------|-----------|-----------|
| 26 | 26 | 27 |

Mesure du rendement

| Résultat attendu | Indicateur de rendement | Cible | Date de réalisation |
|--|---|-------|---------------------|
| Les vétérans admissibles ont les moyens de subvenir à leurs besoins essentiels | Pourcentage des vétérans qui terminent le Programme de services de réadaptation et d'assistance professionnelle et indiquent que leur revenu pendant leur participation au Programme était suffisant pour subvenir à leurs frais de subsistance de base ou était même supérieur | 80 % | 31 mars 2017 |

Faits saillants de la planification

- ▶ Faire avancer les travaux relativement à l'engagement du gouvernement visant à offrir aux vétérans blessés une indemnité correspondant à 90 % de leur solde avant la libération et à indexer cette prestation en fonction de l'inflation (nouveau).
- ▶ Surveiller la qualité et le rendement des activités de programme afin que les vétérans aient accès aux prestations dont ils ont besoin pour améliorer leur bien-être (en cours).

- ▶ Simplifier les politiques et les processus opérationnels afin d'en réduire les lourdeurs pour le personnel, et minimiser le fardeau administratif pour les vétérans et leur famille pour atteindre la plus haute norme de service possible (en cours).

Sous-programme 1.2.2 : Allocation pour déficience permanente

Description : Ce programme vise à reconnaître les répercussions d'une invalidité grave et permanente liée au service sur les possibilités d'emploi et d'avancement professionnel. Une allocation mensuelle est versée aux vétérans des FAC qui touchent une indemnité d'invalidité en raison de problèmes de santé causant une déficience grave et permanente, et pour lesquels l'admissibilité à des services de réadaptation et à un programme d'assistance professionnelle a été approuvée. L'allocation est payable à un montant accru aux vétérans qui ne sont pas en mesure de trouver un emploi rémunérateur et convenable (en raison de problèmes de santé admissibles). Ce programme a recours au financement du paiement de transfert de l'Allocation pour perte de revenus et de la Prestation de retraite supplémentaire.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

| Dépenses prévues 2016-2017 | Dépenses prévues 2017-2018 | Dépenses prévues 2018-2019 |
|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| 69 944 376 | 83 083 408 | 96 741 640 |

Ressources humaines (ETP)

| 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 |
|-----------|-----------|-----------|
| 27 | 27 | 27 |

Mesure du rendement

| Résultat attendu | Indicateur de rendement | Cible | Date de réalisation |
|---|---|-------|---------------------|
| Les vétérans admissibles reçoivent rapidement une décision au sujet de leur demande d'allocation pour déficience permanente | Pourcentage de décisions relatives à l'allocation pour déficience permanente rendues en 12 semaines | 80 % | 31 mars 2017 |

Faits saillants de la planification

- ▶ Faire avancer les travaux relativement à l'engagement du gouvernement visant à élargir l'accès à l'Allocation pour déficience permanente, afin de mieux soutenir les vétérans dont les options de carrière sont limitées en raison d'une maladie ou d'une blessure liée au service (nouveau).
- ▶ Surveiller la qualité et le rendement des activités de programme afin que les vétérans aient accès aux prestations dont ils ont besoin pour améliorer leur bien-être (en cours).
- ▶ Simplifier les politiques et les processus opérationnels afin d'en réduire les lourdeurs pour le personnel, et minimiser le fardeau administratif pour les vétérans et leur famille pour atteindre la plus haute norme de service possible (en cours).

Sous-programme 1.2.3 : Prestations de retraite

Description : Ce programme fournit aux vétérans admissibles des FAC l'assurance qu'ils disposeront de fonds suffisants pour subvenir à leurs besoins fondamentaux après 65 ans. Offerte aux vétérans admissibles, l'Allocation de sécurité du revenu de retraite est une allocation mensuelle de soutien du revenu imposable, qui garantit que le revenu des vétérans admissibles ne sera pas inférieur à 70 % des avantages financiers qu'ils étaient admissibles à recevoir de la part d'ACC avant 65 ans. La prestation de retraite supplémentaire, un montant forfaitaire imposable versé pour compenser l'impossibilité de contribuer à une pension de retraite, est également offerte aux vétérans reconnus comme étant atteints d'une incapacité totale et permanente par Anciens Combattants Canada. Cette prestation correspond à 2 % du montant total de l'Allocation pour perte de revenus qui était versée au vétéran avant les retenues sur le revenu. Les survivants peuvent également être admissibles à une prestation en vertu de ce programme, payable après que le vétéran eut atteint 65 ans. Ce programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : Allocation pour perte de revenus et Prestation de retraite supplémentaire et Allocation de sécurité du revenu de retraite.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

| Dépenses prévues 2016-2017 | Dépenses prévues 2017-2018 | Dépenses prévues 2018-2019 |
|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| 2 393 945 | 3 116 753 | 3 853 212 |

Ressources humaines (ETP)

| 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 |
|-----------|-----------|-----------|
| 1 | 1 | 1 |

Mesure du rendement

| Résultat attendu | Indicateur de rendement | Cible | Date de réalisation |
|---|--|-------|---------------------|
| Les vétérans admissibles reçoivent rapidement une décision au sujet de leur demande de l'Allocation de sécurité du revenu de retraite et de Prestation de retraite supplémentaire | Pourcentage de décisions relatives aux prestations de retraite rendues en 4 semaines | 80 % | 31 mars 2017 |

Faits saillants de la planification

- ▶ Surveiller la mise en œuvre de l'Allocation de sécurité du revenu de retraite et rajuster les processus au besoin afin que les vétérans aient accès rapidement au soutien requis (en cours).
- ▶ Surveiller la qualité et le rendement des activités de programme afin que les vétérans aient accès aux prestations dont ils ont besoin pour améliorer leur bien-être (en cours).
- ▶ Simplifier les politiques et les processus opérationnels afin d'en réduire les lourdeurs pour le personnel, et minimiser le fardeau administratif pour les vétérans et leur famille pour atteindre la plus haute norme de service possible (en cours).

Sous-programme 1.2.4 : Allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes

Description : Ce programme vise à garantir que les vétérans admissibles jouissent d'un niveau de revenu familial minimal leur permettant de satisfaire à leurs besoins fondamentaux tandis qu'ils cherchent un emploi. Une allocation mensuelle temporaire est versée aux vétérans des FAC à faible revenu qui ont achevé avec succès le Programme de réadaptation d'Anciens Combattants Canada, mais qui n'ont pas encore obtenu un emploi. Les bénéficiaires du programme doivent continuer de satisfaire aux critères de l'évaluation des revenus pour demeurer admissibles à cette allocation et certains doivent démontrer qu'ils continuent à chercher un emploi. Ce programme est également offert aux survivants et/ou orphelins admissibles d'un vétéran, dans certaines circonstances. Ce programme a recours au financement du paiement de transfert de l'Allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

| Dépenses prévues 2016-2017 | Dépenses prévues 2017-2018 | Dépenses prévues 2018-2019 |
|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| 1 309 590 | 1 575 471 | 1 636 382 |

Ressources humaines (ETP)

| 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 |
|-----------|-----------|-----------|
| 1 | 1 | 1 |

Mesure du rendement

| Résultat attendu | Indicateur de rendement | Cible | Date de réalisation |
|--|---|-------|---------------------|
| Les vétérans admissibles reçoivent rapidement une décision au sujet de leur demande d'Allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes | Pourcentage de décisions relatives à l'Allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes rendues en 4 semaines | 80 % | 31 mars 2017 |

Faits saillants de la planification

- ▶ Surveiller la qualité et le rendement des activités de programme afin que les vétérans aient accès aux prestations dont ils ont besoin pour améliorer leur bien-être (en cours).
- ▶ Simplifier les politiques et les processus opérationnels afin d'en réduire les lourdeurs pour le personnel, et minimiser le fardeau administratif pour les vétérans et leur famille pour atteindre la plus haute norme de service possible (en cours).

Sous-programme 1.2.5 : Allocation aux anciens combattants

Description : Ce programme offre une aide financière aux vétérans, aux vétérans de la Marine marchande et aux civils admissibles, ainsi qu'à leurs survivants, personnes à charge et orphelins. En guise de reconnaissance du service en temps de guerre, les personnes admissibles reçoivent un revenu mensuel régulier pour subvenir à leurs besoins fondamentaux et peuvent être admissibles à d'autres programmes d'Anciens Combattants Canada. L'admissibilité à ce programme est déterminée en tenant compte du service en temps de guerre d'un vétéran ou d'un civil admissible, de l'âge ou de l'état de santé, du revenu familial et du lieu de résidence. En outre, un conjoint ou conjoint de fait survivant ou un orphelin peut bénéficier de l'allocation aux anciens combattants (AAC). Les bénéficiaires de l'AAC sont également admissibles à une aide financière du Fonds de secours en cas d'urgences ou de situations imprévues. Ce programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : Allocations aux anciens combattants et allocations de guerre pour les civils; Aide accordée en conformité avec les dispositions du *Règlement sur le fonds de secours*^{xii}, Aide aux anciens combattants canadiens outre-mer; Rajustement des engagements actuariels de l'assurance des anciens combattants (obligation légale); Rajustement des engagements actuariels de l'assurance des soldats de retour au pays (obligation légale); Remboursements, en vertu de l'article 15 de la *Loi sur les indemnités de services de guerre*^{xiii} (obligation légale); et Crédits de réadaptation, en vertu de l'article 8 de la *Loi sur les indemnités de services de guerre*^{xiv} (obligation légale).

Ressources financières budgétaires (en dollars)

| Dépenses prévues 2016-2017 | Dépenses prévues 2017-2018 | Dépenses prévues 2018-2019 |
|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| 7 879 517 | 7 431 885 | 7 001 699 |

Ressources humaines (ETP)

| 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 |
|-----------|-----------|-----------|
| 5 | 5 | 5 |

Mesure du rendement

| Résultat attendu | Indicateur de rendement | Cible | Date de réalisation |
|--|--|-------|---------------------|
| Les vétérans et leurs survivants admissibles reçoivent rapidement une décision au sujet de leur demande d'allocation aux anciens combattants | Le pourcentage de décisions relatives à l'allocation aux anciens combattants rendues en 4 semaines | 80 % | 31 mars 2017 |

Faits saillants de la planification

- ▶ Surveiller la qualité et le rendement des activités de programme afin que les vétérans aient accès aux prestations dont ils ont besoin pour améliorer leur bien-être (en cours).
- ▶ Simplifier les politiques et les processus opérationnels afin d'en réduire les lourdeurs pour le personnel, et minimiser le fardeau administratif pour les vétérans et leur famille pour atteindre la plus haute norme de service possible (en cours).

Programme 1.3 : Programme de soins de santé et Services de réinsertion

Description : Ce programme vise à améliorer ou préserver le bien-être physique, mental et social des vétérans et des membres de la Réserve et civils admissibles, ainsi que celui de leurs survivants et personnes à charge et d'autres personnes admissibles, à favoriser l'autonomie et à offrir un continuum de soins pour faire en sorte que ces personnes demeurent à leur résidence et au sein de leur collectivité. Ce programme finance l'accès à des services de réadaptation, à des services de transition de carrière, à des soins de santé, à l'allocation pour relève d'un aidant familial, à des soins à domicile et à des soins de longue durée. Ce programme est financé grâce au budget de fonctionnement et à des subventions et contributions.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

| Budget principal des dépenses 2016-2017 | Dépenses prévues 2016-2017 | Dépenses prévues 2017-2018 | Dépenses prévues 2018-2019 |
|---|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| 1 089 248 862 | 1 089 248 862 | 1 058 681 085 | 1 056 186 196 |

Ressources humaines (ETP)

| 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 |
|-----------|-----------|-----------|
| 984 | 983 | 991 |

Mesure du rendement

| Résultat attendu | Indicateur de rendement | Cible | Date de réalisation |
|---|--|-------|---------------------|
| Les vétérans admissibles sont en mesure de rester chez eux et dans leur collectivité | Le pourcentage des vétérans bénéficiant des services du Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC) qui restent chez eux | 90 % | 31 mars 2017 |
| Les paiements relatifs aux prestations de soins de santé et des avantages médicaux sont traités rapidement et efficacement de sorte à réduire le fardeau financier des bénéficiaires du programme | Le pourcentage de paiements traités pour des prestations de soins de santé versées directement aux fournisseurs de services (réduction des dépenses que les vétérans paient de leur poche) | 80 % | 31 mars 2017 |

Faits saillants de la planification

- ▶ Faire avancer les travaux relativement à l'engagement du gouvernement visant à rouvrir les bureaux d'Anciens Combattants Canada fermés récemment et à embaucher un plus grand nombre d'employés à la prestation des services (nouveau).
- ▶ Collaborer avec d'autres partenaires et intervenants à l'élaboration d'une stratégie visant à apporter du soutien aux vétérans sans abri (nouveau).

- ▶ Envisager et élaborer des options pour l'établissement d'un centre d'excellence spécialisé en santé mentale, en état de stress post-traumatique et dans d'autres enjeux connexes (nouveau).
- ▶ Faire avancer les travaux relativement à l'engagement du gouvernement visant à créer une nouvelle prestation qui fournirait du soutien additionnel pour répondre aux besoins des vétérans en matière d'éducation, au terme de leur service (nouveau).
- ▶ Faire avancer les travaux relativement à l'engagement du gouvernement visant à fournir de meilleurs services d'éducation, de counseling et de formation aux familles qui procurent soins et soutien aux vétérans ayant des problèmes de santé physique ou mentale liés à leurs états de service (nouveau).
- ▶ Collaborer avec les FAC afin de faire avancer les travaux de la stratégie de prévention du suicide chez les membres des FAC et les vétérans (nouveau).
- ▶ Collaborer avec les FAC et d'autres partenaires et intervenants à l'élaboration d'une seule stratégie relative à la transition de carrière et à l'emploi visant à aider les membres et les vétérans des FAC en voie de transition (nouveau).
- ▶ Collaborer avec les FAC et d'autres partenaires et intervenants à l'élaboration d'une stratégie pour améliorer le soutien aux familles des vétérans (nouveau).
- ▶ Examiner le modèle de prestation des services existant et le modèle de transition d'ACC afin d'évaluer les possibilités d'accroître l'efficacité et l'efficacités, d'adopter une démarche centrée sur le vétéran et d'assurer une transition harmonieuse et l'excellence du service (nouveau).
- ▶ Moderniser le plan d'intervention et les outils d'évaluation dans le but de mesurer le rendement et d'améliorer la qualité du service. Doter les gestionnaires de cas de ces outils améliorés afin de faire du Ministère un milieu de travail de choix (nouveau).
- ▶ Mettre au point un Programme national d'orientation et de formation pour que les employés en région affectés à la gestion de cas reçoivent la même formation et le même perfectionnement professionnel (nouveau).
- ▶ Mener des projets de recherche et une analyse de cas sur les expériences courantes afin de mieux comprendre comment les vétérans effectuent la transition du militaire au civil, et utiliser ces données lors de la conception des programmes et des politiques (en cours).

Sous-Programme 1.3.1 : Avantages pour soins de santé

Description: Ce programme fournit aux vétérans et à certains membres de la Réserve et civils admissibles, ainsi qu'à d'autres personnes admissibles des prestations de traitement afin de répondre à leurs besoins en matière de soins de santé. Ces prestations visent les examens ou traitements médicaux, chirurgicaux ou dentaires; les instruments chirurgicaux ou les prothèses, y compris leur entretien; les adaptations au domicile dans le but de faciliter l'usage des instruments ou appareils; les soins de santé préventifs; les produits pharmaceutiques; ainsi que le remboursement des frais de déplacement et des dépenses nécessaires pour accéder à ces avantages. Ce programme est financé grâce au budget de fonctionnement.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

| Dépenses prévues 2016-2017 | Dépenses prévues 2017-2018 | Dépenses prévues 2018-2019 |
|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| 382 960 400 | 390 631 162 | 401 196 990 |

Ressources humaines (ETP)

| 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 |
|-----------|-----------|-----------|
| 369 | 368 | 370 |

Mesure du rendement

| Résultat attendu | Indicateur de rendement | Cible | Date de réalisation |
|---|---|-------|---------------------|
| Les vétérans et autres personnes admissibles reçoivent rapidement l'accès aux Avantages pour soins de santé | Pourcentage de cartes de soins de santé envoyées au plus 3 semaines | 90 % | 31 mars 2017 |

Faits saillants de la planification

- ▶ Mettre en œuvre toutes les recommandations touchant l'amélioration des services de santé mentale pour les vétérans comprises dans le rapport du vérificateur général sur « Les services de santé mentale pour les vétérans » (2014) (en cours).
- ▶ Simplifier les politiques et les processus opérationnels afin d'en réduire les lourdeurs pour le personnel, et minimiser le fardeau administratif pour les vétérans et leur famille pour atteindre la plus haute norme de service possible (en cours).
- ▶ Élargir et améliorer *Mon dossier ACC^{xv}* et d'autres systèmes dans le but :
 - d'améliorer les services en ligne;
 - d'accroître l'interopérabilité et de créer des liens avec les systèmes des tierces parties;
 - de réduire les processus papier.

Sous-programme 1.3.2 : Services de réadaptation

Description : Ce programme fournit aux vétérans souffrant de problèmes de santé qui mettent fin à la carrière militaire ou liés au service (dans certaines circonstances, les survivants ou conjoints/conjoints de fait peuvent être admissibles), une aide financière, après la libération, pour assurer l'accès en temps opportun aux services de réadaptation ou d'assistance professionnelle nécessaires pour améliorer leur capacité fonctionnelle, leur employabilité, et de réduire les obstacles à la réinsertion dans la vie civile. Grâce à ce programme, les vétérans et leur famille ont accès au Régime de soins de santé de la fonction publique, si elles ne sont pas autrement admissibles. Le Ministère peut également offrir aux vétérans admissibles une aide financière pour les services de transition de carrière. La plupart de ces services sont financés grâce au budget de fonctionnement, à l'exception des Services de réorientation professionnelle, qui ont recours au paiement de transfert des Services de transition de carrière.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

| Dépenses prévues 2016-2017 | Dépenses prévues 2017-2018 | Dépenses prévues 2018-2019 |
|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| 63 007 137 | 64 118 010 | 65 441 970 |

Ressources humaines (ETP)

| 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 |
|-----------|-----------|-----------|
| 285 | 286 | 290 |

Mesure du rendement

| Résultat attendu | Indicateur de rendement | Cible | Date de réalisation |
|---|---|-------|---------------------|
| Les vétérans admissibles reçoivent rapidement une décision au sujet de leur demande au titre du Programme de services de réadaptation et d'assistance professionnelle et au Régime des soins de santé de la fonction publique (RSSFP) | Pourcentage de décisions d'admissibilité au Programme de réadaptation rendues en 2 semaines | 80 % | 31 mars 2017 |
| | Pourcentage de décisions d'admissibilité au sujet du RSSFP rendues en 4 semaines | 80 % | 31 mars 2017 |
| | Pourcentage de décisions d'admissibilité aux services de transition de carrière rendues en 4 semaines | 80 % | 31 mars 2017 |

Faits saillants de la planification

- ▶ Faire avancer les travaux relativement à l'engagement du gouvernement visant à lever la limite de temps pour les conjointes survivantes qui font des demandes de services de réadaptation et d'assistance professionnelle (nouveau).
- ▶ Élaborer et mettre en œuvre des projets de recherche afin d'évaluer comment les nouvelles thérapies, tels l'équithérapie ou les chiens d'assistance psychiatrique, peuvent améliorer l'état de santé des vétérans (nouveau).

- ▶ Simplifier les politiques et les processus opérationnels afin d'en réduire les lourdeurs pour le personnel, et minimiser le fardeau administratif pour les vétérans et leur famille pour atteindre la plus haute norme de service possible (en cours).

Sous-programme 1.3.3 : Soins immédiats et à long terme

Description : Ce programme vient en aide aux vétérans et à d'autres personnes admissibles requérant des soins infirmiers à domicile. Le programme est mis en œuvre en collaboration avec les organismes et les centres de soins de longue durée provinciaux afin de permettre aux vétérans et aux personnes admissibles de recevoir des soins dans un établissement de santé adéquat. Ce programme est financé grâce au budget de fonctionnement et au financement du paiement de transfert des Contributions aux anciens combattants dans le cadre du Programme pour l'autonomie des anciens combattants.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

| Dépenses prévues 2016-2017 | Dépenses prévues 2017-2018 | Dépenses prévues 2018-2019 |
|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| 269 155 775 | 260 478 606 | 252 056 620 |

Ressources humaines (ETP)

| 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 |
|-----------|-----------|-----------|
| 105 | 105 | 105 |

Mesure du rendement

| Résultat attendu | Indicateur de rendement | Cible | Date de réalisation |
|---|---|-------|---------------------|
| Les vétérans admissibles reçoivent rapidement une décision au sujet de l'aide aux soins de longue durée | Pourcentage de décisions en matière de soins de longue durée rendues en 10 semaines | 80 % | 31 mars 2017 |

Faits saillants de la planification

- ▶ Collaborer avec les autorités sanitaires et les établissements de soins qui offrent des soins intermédiaires et des soins de longue durée aux vétérans afin de veiller à ce que le financement concorde avec la demande et les programmes et services fournis (en cours).
- ▶ Poursuivre l'Initiative de sensibilisation et de visite des établissements de soins de longue durée, qui donne aux vétérans qui s'y font soigner l'occasion de recevoir la visite sociale d'un bénévole dûment formé et qualifié (en cours).
- ▶ Mettre en œuvre et surveiller le processus de paiement dans le Système fédéral de traitement des demandes de soins de santé afin de s'assurer que les vétérans et les fournisseurs reçoivent des paiements effectués rapidement, avec efficacité et précision (en cours).
- ▶ Cerner les écarts, rajuster les processus et modifier le Système de soutien des soins en établissement, le cas échéant (en cours).

Sous-programme 1.3.4 : Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC)

Description : Ce programme accorde aux vétérans et à certains membres de la Réserve et civils admissibles, ainsi qu'à leurs survivants et principaux dispensateurs de soins, une aide financière pour leur permettre de recevoir des services à domicile et dans leur collectivité et des services de soutien qui répondent à leurs besoins physiques, psychologiques et sociaux. Ce soutien aide les bénéficiaires admissibles à demeurer en santé et autonomes dans leur propre domicile et au sein de leur collectivité. Les avantages et les services pouvant être financés comprennent les services de soins à domicile et les services de soins personnels (services d'entretien ménager, accès à des services de nutrition, services d'entretien du terrain, services de soins ambulatoires), des adaptations au domicile et des services de transport. Les survivants et les principaux dispensateurs de soins peuvent être admissibles à des services d'entretien ménager et à des services d'entretien du terrain. Ce programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : Subvention pour les services d'entretien ménager et d'entretien du terrain et Contributions aux anciens combattants dans le cadre du Programme pour l'autonomie des anciens combattants.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

| Dépenses prévues 2016-2017 | Dépenses prévues 2017-2018 | Dépenses prévues 2018-2019 |
|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| 336 143 745 | 332 921 775 | 330 456 543 |

Ressources humaines (ETP)

| 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 |
|-----------|-----------|-----------|
| 223 | 222 | 224 |

Mesure du rendement

| Résultat attendu | Indicateur de rendement | Cible | Date de réalisation |
|---|---|-------|---------------------|
| Les besoins des vétérans admissibles aux soins et au soutien à domicile sont satisfaits | Le pourcentage de bénéficiaires du Programme pour l'autonomie des anciens combattants indiquant qu'ils dépendent sur le programme pour vivre de manière autonome chez eux | 80 % | 31 mars 2017 |
| | Le pourcentage de bénéficiaires du Programme pour l'autonomie des anciens combattants indiquant que le programme répond à leurs besoins | 80 % | 31 mars 2017 |

Faits saillants de la planification

- Soutenir le processus de transition harmonieux et collaborer avec les FAC pour faire concorder les taux des prestations offertes au titre du Programme pour l'autonomie des anciens combattants (nouveau).

- ▶ Élargir le recours à la technologie pour réduire les doubles emplois et les processus papier, et assurer la prestation des services du Programme pour l'autonomie des anciens combattants avec une meilleure efficacité (en cours).
- ▶ Surveiller la qualité et le rendement des activités de programme afin que les vétérans aient accès aux prestations dont ils ont besoin pour améliorer leur bien-être (en cours).
- ▶ Simplifier les politiques et les processus opérationnels afin d'en réduire les lourdeurs pour le personnel, et minimiser le fardeau administratif pour les vétérans et leur famille pour atteindre la plus haute norme de service possible (en cours).

Sous-programme 1.3.5 : Allocation pour relève d'un aidant familial

Description : L'allocation pour relève d'un aidant familial permet aux vétérans admissibles de recevoir une subvention annuelle non imposable en un versement unique. Le montant de la subvention est indexé le 1^{er} janvier de chaque année. Cette allocation permet de s'assurer que les vétérans continuent d'avoir le soutien dont ils ont besoin lorsque leurs aidants naturels doivent s'absenter temporairement. Elle permet à l'aidant naturel de prendre congé pour refaire le plein d'énergie et de s'occuper de sa propre santé et de son bien-être, tout en sachant qu'une autre personne se charge de fournir le soutien et les services essentiels au vétéran en son absence. Ce programme a recours au financement du paiement de transfert d'Allocation pour relève d'un aidant familial.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

| Dépenses prévues 2016-2017 | Dépenses prévues 2017-2018 | Dépenses prévues 2018-2019 |
|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| 2 180 205 | 2 478 332 | 2 780 873 |

Ressources humaines (ETP)

| 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 |
|-----------|-----------|-----------|
| 2 | 2 | 2 |

Mesure du rendement

| Résultat attendu | Indicateur de rendement | Cible | Date de réalisation |
|--|--|-------|---------------------|
| Les vétérans admissibles reçoivent rapidement une décision au sujet de l'Allocation pour relève d'un aidant familial | Pourcentage de décisions au sujet de l'Allocation pour relève d'un aidant familial rendues en 6 semaines | 80 % | 31 mars 2017 |

Faits saillants de la planification

- ▶ Surveiller la mise en œuvre de l'Allocation pour relève d'un aidant familial et rajuster les processus au besoin afin que les vétérans aient accès au soutien le plus rapidement possible (en cours).
- ▶ Simplifier les politiques et les processus opérationnels afin d'en réduire les lourdeurs pour le personnel, et minimiser le fardeau administratif pour les vétérans et leur famille pour atteindre la plus haute norme de service possible (en cours).

Sous-programme 1.3.6 : Hôpital Sainte-Anne

Description : L'Hôpital Sainte-Anne offre du soutien aux vétérans, aux membres des Forces armées canadiennes et aux civils admissibles afin de répondre à leurs besoins physiques, psychologiques et sociaux. Il procure aux vétérans et aux civils admissibles des soins de longue durée et des services de relève de grande qualité, ainsi qu'un large éventail de programmes. Grâce à son Centre de jour, l'Hôpital est en mesure d'offrir des services de soutien aux personnes qui habitent encore dans leur collectivité et, par l'entremise du Centre Sainte Anne, il offre des services de santé mentale aux vétérans et aux membres des Forces armées canadiennes. Ce programme est financé grâce au budget de fonctionnement.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

| Dépenses prévues 2016-2017 | Dépenses prévues 2017-2018 | Dépenses prévues 2018-2019 |
|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| 35 801 600 | 8 053 200 | 4 253 200 |

Note : L'entente de transfert entre ACC et la province de Québec comprend des dispositions pour les années à venir afin de prévoir des fonds pour des activités telles que la conversion des technologies de l'information, les modifications apportées au bâtiment, les impôts et les coûts associés au transfert d'employés.

Ressources humaines (ETP)

| 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 |
|-----------|-----------|-----------|
| 0 | 0 | 0 |

Note : En raison du transfert prévu de l'hôpital à la province de Québec, ACC n'aura pas d'ETP affectées au sous-programme 1.3.6 à partir de 2016-2017.

Mesure du rendement

| Résultat attendu | Indicateur de rendement | Cible | Date de réalisation |
|--|-------------------------|-------|---------------------|
| <i>Note : En raison du transfert prévu de l'hôpital à la province de Québec, ACC ne mesurera pas le rendement relié au sous-programme 1.3.6 à partir de 2016-2017.</i> | | | |

Faits saillants de la planification

- ▶ Collaborer avec la province de Québec pour veiller à la mise en œuvre, à l'intégration et à la continuité des programmes et des services de façon harmonieuse, dans les deux langues officielles, pour les vétérans de l'Hôpital Sainte-Anne, après le transfert prévu de l'infrastructure et des employés.
- ▶ Une fois le transfert achevé, ACC continuera d'apporter son soutien aux vétérans résidant à l'Hôpital Sainte-Anne et les inclura lors de la surveillance du rendement du programme de Soins immédiats et à long terme – comme il le fait dans plus de 1 500 autres foyers de soins et établissements de soins de longue durée partout au Canada.

Résultat stratégique 2 :
Les Canadiens se souviennent de ceux et celles qui ont servi le Canada en temps de guerre et de paix et en situation de conflit armé, et leur témoignent de la reconnaissance.

Programme 2.1 : Programme Le Canada se souvient

Description : Les vétérans canadiens et ceux qui sont morts pendant le service ont grandement contribué au développement du Canada. Le Programme Le Canada se souvient permet de veiller à ce que les vétérans et ceux qui sont morts pendant le service soient honorés et à ce que le souvenir de leurs réalisations et de leurs sacrifices soit préservé. Les activités du programme favorisent l'atteinte des résultats suivants : les Canadiens sont informés au sujet des efforts des vétérans et de ceux qui sont morts pendant le service; les jalons importants militaires sont reconnus publiquement de même que les vétérans canadiens qui y ont pris part; les collectivités et d'autres groupes organisent des activités de commémoration; les monuments érigés à la mémoire des vétérans sont préservés pour toujours au nom des Canadiens, et les successions des vétérans obtiennent une aide financière pour couvrir les frais de funérailles et d'inhumation faites en toute dignité. En favorisant la fierté à l'égard de notre histoire militaire commune, en célébrant les contributions et les sacrifices des vétérans et en préservant les symboles qui glorifient leur courage, le gouvernement du Canada contribue à souligner la richesse de la culture et du patrimoine de notre pays. Ce programme est financé grâce au budget de fonctionnement et à des subventions et contributions.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

| Budget principal des dépenses 2016-2017 | Dépenses prévues 2016-2017 | Dépenses prévues 2017-2018 | Dépenses prévues 2018-2019 |
|---|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| 46 317 506 | 46 317 506 | 41 654 577 | 40 746 058 |

Ressources humaines (ETP)

| 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 |
|-----------|-----------|-----------|
| 94 | 89 | 87 |

Mesure du rendement

| Résultat attendu | Indicateur de rendement | Cible | Date de réalisation |
|---|--|-------|---------------------|
| Les vétérans canadiens et ceux qui sont morts en service sont honorés publiquement et le souvenir de leurs réalisations et de leurs sacrifices est préservé | Pourcentage de Canadiens qui sont d'avis que les activités commémoratives d'Anciens Combattants Canada rendent efficacement hommage aux vétérans et à ceux qui sont morts en service et qu'elles préservent le souvenir de leurs réalisations et de leurs sacrifices | 70 % | 31 mars 2017 |

Faits saillants de la planification

- ▶ Mobiliser les Canadiens dans une réflexion sur la façon dont les conflits du passé – et les sacrifices consentis pour y mettre fin – ont contribué à bâtir le pays que nous connaissons aujourd’hui.
- ▶ Diriger des initiatives commémoratives visant à marquer les principaux jalons militaires comme le centenaire, en 2016, des batailles de la Somme et de Beaumont-Hamel.
- ▶ Reconnaître et rendre hommage à ceux qui ont servi notre pays grâce à diverses initiatives du Programme Le Canada se souvient, telles des cérémonies, des ressources d’apprentissage faisant participer les jeunes, la construction d’un centre de visiteur permanent au Monument commémoratif du Canada à Vimy, en France, un moment national élevé à la mémoire de la mission du Canada en Afghanistan, le financement de projets dans les collectivités et le soutien financier des services de funérailles et d’inhumation des vétérans.

Sous-programme 2.1.1 : Hommage public et sensibilisation

Description: Le programme vise à rendre hommage aux vétérans canadiens et à ceux qui sont tombés au combat et à faire connaître leurs réalisations et leurs sacrifices au public. Il comprend l'organisation de cérémonies et d'activités commémoratives, au Canada et à l'étranger, en collaboration avec des partenaires régionaux, nationaux et internationaux. Le programme facilite également la participation des Canadiens, notamment les enseignants et les jeunes, aux activités de commémoration par le truchement d'un ensemble de ressources et de projets qui font connaître l'histoire militaire de notre pays. De plus, des premières médailles et des médailles de remplacement sont remises aux vétérans et une mention élogieuse du ministre est présentée à ceux qui ont rendu un service exemplaire aux vétérans. Ce programme est financé grâce aux fonds de fonctionnement.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

| Dépenses prévues 2016-2017 | Dépenses prévues 2017-2018 | Dépenses prévues 2018-2019 |
|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| 12 928 967 | 9 327 716 | 8 664 450 |

Ressources humaines (ETP)

| 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 |
|-----------|-----------|-----------|
| 65 | 60 | 58 |

Mesure du rendement

| Résultat attendu | Indicateur de rendement | Cible | Date de réalisation |
|--|--|-------|---------------------|
| Les Canadiens, et plus particulièrement les jeunes, ont une meilleure connaissance et compréhension des sacrifices et des réalisations des vétérans canadiens et de ceux qui sont morts en service | Pourcentage d'enseignants utilisant les ressources d'apprentissage d'ACC qui indiquent que les jeunes ont une meilleure connaissance et compréhension des sacrifices et réalisations des vétérans et de ceux qui sont morts en service | 85 % | 31 mars 2017 |
| Les vétérans canadiens et ceux qui sont morts en service sont reconnus publiquement et les principaux faits d'armes du Canada sont soulignés à l'échelle régionale, nationale et internationale | Nombre de cérémonies et d'activités dirigées ou appuyées par ACC | 250 | 31 mars 2017 |

Faits saillants de la planification

- ▶ Diriger des cérémonies au Canada et à l'étranger commémorant les principaux jalons militaires, comme le centenaire des batailles de la Somme et de Beaumont-Hamel, le 1^{er} juillet 2016 (nouveau).
- ▶ Planifier les événements de 2017 visant à marquer les principaux jalons militaires, notamment le 75^e anniversaire du raid sur Dieppe et les centenaires de la bataille de la Crête de Vimy et la bataille Passchendaele, qui appuieront la commémoration du [150^e anniversaire de la Confédération](#)^{xvi} (nouveau).
- ▶ Mener à bien la construction du [Centre d'accueil et d'éducation du Mémorial national du Canada à Vimy](#)^{xvii}, en France, à temps pour l'inauguration prévue au printemps 2017 (en cours).
- ▶ Mobiliser les jeunes, les enseignants et le public grâce à des ressources d'apprentissage et d'information, comme [les ressources pour la Semaine des vétérans](#)^{xviii} et la bibliothèque en ligne [Des héros se racontent](#)^{xix}, qui présente des souvenirs personnels de ceux qui ont servi (en cours).
- ▶ Continuer de travailler à la création d'un monument commémoratif national pour rendre hommage à ceux qui ont pris part à la mission du Canada en Afghanistan (en cours).
- ▶ Accroître la visibilité dans les médias grâce à l'utilisation d'outils de communication numériques, notamment des vidéos, des médias sociaux interactifs et la présence sur le Web, afin de mieux faire connaître les réalisations et les sacrifices des vétérans du Canada (en cours).

Sous-programme 2.1.2 : Programme de partenariats pour la commémoration

Description : Le programme élargit la portée du programme de commémoration en accordant une aide financière pour la réalisation de projets commémoratifs. Ces projets sont mis sur pied par toute une gamme d'organismes qui souhaitent veiller à ce que les réalisations et les sacrifices de ceux qui ont servi le Canada en temps de guerre, de conflit et de paix ne soient pas oubliés. Les Canadiens peuvent ainsi participer à un plus grand nombre d'activités commémoratives. Ce programme est financé grâce au budget de fonctionnement et au financement des programmes de transfert suivants : Subvention pour partenariats de commémoration et contributions dans le cadre du Programme de partenariat pour la commémoration.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

| Dépenses prévues 2016-2017 | Dépenses prévues 2017-2018 | Dépenses prévues 2018-2019 |
|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| 3 651 979 | 3 229 638 | 3 064 959 |

Ressources humaines (ETP)

| 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 |
|-----------|-----------|-----------|
| 10 | 10 | 10 |

Mesure du rendement

| Résultat attendu | Indicateur de rendement | Cible | Date de réalisation |
|--|--|-------|---------------------|
| Les Canadiens sont en mesure de participer à un plus grand nombre d'activités commémoratives | Nombre de projets financés grâce au Programme de partenariat pour la commémoration | 225 | 31 mars 2017 |

Faits saillants de la planification

- Financer des initiatives commémoratives dans les collectivités du pays, y compris celles qui souligneront le centenaire de la Première Guerre mondiale et le 75^e anniversaire de la Seconde Guerre mondiale (en cours).

Sous-programme 2.1.3 : Entretien des monuments commémoratifs et des cimetières

Description : Ce programme vise à perpétuer le souvenir des Canadiens qui ont servi leur pays en temps de guerre et en temps de paix, en préservant pour toujours les symboles érigés à leur mémoire. Cela comprend la responsabilité de l’entretien des 14 monuments commémoratifs des deux guerres mondiales situés en Europe, de pierres tombales partout dans le monde, et de deux cimetières ministériels au Canada. Les sépultures en Europe et au Canada de plus de 110 000 victimes de la guerre, ainsi que des monuments commémoratifs à l’étranger, sont entretenus avec la collaboration de la Commission des sépultures de guerre du Commonwealth. Ce programme finance également, au moyen d’une subvention annuelle, l’entretien des sépultures des soldats canadiens morts à la guerre qui sont inhumés au Cimetière commémorant les morts des Nations Unies en Corée. Le Mémorial virtuel de guerre du Canada et les Livres du Souvenir, sont également entretenus dans le cadre du programme. Le programme est financé grâce aux budgets de fonctionnement et d’entretien et au financement des programmes de transfert suivants : Commission des sépultures de guerre du Commonwealth, Cimetière commémoratif des Nations Unies en Corée, et Association canadienne des anciens combattants du Royaume-Uni.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

| Dépenses prévues 2016-2017 | Dépenses prévues 2017-2018 | Dépenses prévues 2018-2019 |
|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| 17 839 942 | 17 332 875 | 17 339 263 |

Ressources humaines (ETP)

| 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 |
|-----------|-----------|-----------|
| 12 | 12 | 12 |

Mesure du rendement

| Résultat attendu | Indicateur de rendement | Cible | Date de réalisation |
|--|--|-------|---------------------|
| Les monuments, stèles funéraires et cimetières dont ACC a la responsabilité sont entretenus conformément aux normes de la Commission des sépultures de guerre du Commonwealth et du Manuel d’entretien technique national d’ACC au nom de tous les Canadiens | Nombre d’activités d’entretien dans les cimetières canadiens | 3 000 | 31 mars 2017 |

Faits saillants de la planification

- ▶ Se préparer à une augmentation du nombre de visiteurs attendus au Mémorial national du Canada à Vimy et au Mémorial terre-neuvien de Beaumont-Hamel, en France, ainsi qu’à d’autres monuments commémoratifs en Europe, pendant la période marquant le centenaire de la Première Guerre mondiale et le 75^e anniversaire de la Seconde Guerre mondiale (nouveau).

- ▶ Collaborer à l'agrandissement du [Cimetière des anciens combattants \(God's Acre\)^{xx}](#) à Esquimalt, en Colombie-Britannique (nouveau).

Sous-programme 2.1.4 : Programme de funérailles et d'inhumation

Description: Ce programme vise à accorder une aide financière au titre des dépenses relatives aux funérailles, à l'inhumation et aux pierres tombales des vétérans admissibles, en reconnaissance des services rendus au Canada. En vertu du *Règlement de 2005 sur les sépultures des anciens combattants*^{xxi}, l'aide financière est accessible aux vétérans décédés, lorsque la cause du décès est liée au service militaire ou lorsque la succession n'a pas les fonds nécessaires à la tenue de funérailles, à la prestation des services d'inhumation et à l'installation de pierres tombales convenables. Le Programme de funérailles et d'inhumation est administré par le Fonds du Souvenir, une organisation indépendante sans but lucratif, au nom d'Anciens Combattants Canada. Ce programme est financé grâce aux budgets de fonctionnement et d'entretien et au financement du programme de transfert suivant : Fonds du Souvenir.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

| Dépenses prévues 2016-2017 | Dépenses prévues 2017-2018 | Dépenses prévues 2018-2019 |
|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| 11 896 618 | 11 764 348 | 11 677 386 |

Ressources humaines (ETP)

| 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 |
|-----------|-----------|-----------|
| 7 | 7 | 7 |

Mesure du rendement

| Résultat attendu | Indicateur de rendement | Cible | Date de réalisation |
|--|---|-------|---------------------|
| Un soutien financier est offert aux vétérans admissibles relativement aux dépenses de funérailles et d'inhumation et pour les pierres tombales | Pourcentage de décisions qui sont rendues sur les avantages de funérailles et d'inhumation en fonction des revenus et qui sont prises dans les normes prescrites de 30 jours civils | 80 % | 31 mars 2017 |

Faits saillants de la planification

- ▶ Faire avancer les travaux relativement aux engagements du gouvernement afin de veiller à ce qu'aucun vétéran ne se voit refuser des funérailles et une inhumation convenables. (nouveau).

Résultat stratégique 3 :

Les droits des vétérans relativement aux services et aux avantages qui répondent à leurs besoins sont pris en considération par le portefeuille des Anciens Combattants

Programme 3.1 : Ombudsman des vétérans

Description : Ce programme offre aux vétérans et à d'autres personnes (vétérans ayant servi en temps de guerre, vétérans et membres des Forces armées canadiennes [force régulière et de réserve], membres actifs et à la retraite de la Gendarmerie royale du Canada, conjoints et conjoints de fait, survivants et principaux dispensateurs de soins, autres personnes à charge et membres de la famille admissibles, ainsi qu'autres personnes admissibles et représentants des groupes susmentionnés) la possibilité de demander que leurs plaintes soient soumises à un examen indépendant et impartial. Il favorise un traitement juste et équitable en ce qui concerne l'accès aux services, aux programmes et aux avantages d'Anciens Combattants Canada. À cette fin, des renseignements et une orientation sont fournis afin de faciliter l'accès aux programmes et aux services; les plaintes relatives à la *Déclaration des droits des anciens combattants*^{xxii} et aux décisions sur les prestations et services qui ne peuvent être portées en appel devant le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) sont examinées et réglées; les questions d'ordre systémique reliées au Tribunal des anciens combattants (révision et appel) sont examinées; les questions nouvelles et d'ordre systémique liées aux programmes et aux services fournis ou administrés par le Ministère sont cernées et examinées; et des renseignements et des recommandations sont présentés au ministre en lien avec ces questions. Ce programme est financé grâce au budget de fonctionnement.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

| Budget principal des dépenses 2016-2017 | Dépenses prévues 2016-2017 | Dépenses prévues 2017-2018 | Dépenses prévues 2018-2019 |
|---|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| 5 306 217 | 5 306 217 | 5 306 217 | 5 306 217 |

Ressources humaines (ETP)

| 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 |
|-----------|-----------|-----------|
| 38 | 38 | 38 |

Mesure du rendement

| Résultat attendu | Indicateur de rendement | Cible | Date de réalisation |
|--|--|-------|---------------------|
| Les besoins des vétérans et autres personnes sont comblés grâce aux programmes et services d'ACC | Pourcentage des problèmes soulevés par des vétérans et d'autres personnes qui sont pris en charge par le BOV | 80 % | 31 mars 2017 |
| | Pourcentage des recommandations formulées par le BOV qui sont acceptées par ACC | 80 % | 31 mars 2017 |

Faits saillants de la planification

- ▶ *Opérations à Charlottetown* – Le Bureau de l’ombudsman des vétérans examinera, modifiera et simplifiera ses processus opérationnels dans le but d’offrir une assistance directe permettant de régler de manière opportune et appropriée les plaintes, les demandes de renseignements et les aiguillages.
- ▶ *Examen stratégique et analyse* – Le Bureau de l’ombudsman des vétérans s’efforcera de régler les problèmes nouveaux et d’ordre systémique liés au portefeuille du Ministère, formulera des recommandations et assurera le suivi des progrès du Ministère au regard de celles-ci.
- ▶ *Consultations publiques* – Le Bureau de l’ombudsman des vétérans mobilisera les intervenants de diverses façons (assemblées publiques, médias sociaux et exposés) afin de déterminer les préoccupations des vétérans, et de mobiliser et de renseigner les parlementaires et d’autres intervenants clés quant à la nécessité de passer à l’action.
- ▶ Veiller à ce que les résultats attendus du programme fassent l’objet d’une surveillance.

Services internes d'ACC

Description : Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et aux autres obligations générales d'une organisation. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier. Les groupes d'activité sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens immobiliers, services de gestion du matériel et services de gestion des acquisitions.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

| Budget principal des dépenses 2016-2017 | Dépenses prévues 2016-2017 | Dépenses prévues 2017-2018 | Dépenses prévues 2018-2019 |
|---|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| 67 612 609 | 67 612 609 | 68 001 792 | 68 061 017 |

Ressources humaines (ETP)

| 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 |
|-----------|-----------|-----------|
| 706 | 702 | 702 |

Faits saillants de la planification

- ▶ Mettre l'accent sur la participation et le soutien des employés par l'entremise d'initiatives favorisant l'établissement d'un milieu de travail de choix, comme le Conseil national des employés et l'Unité nationale pour le bien-être mental en milieu de travail (nouveau).
- ▶ Examiner les services de classification et de dotation des Ressources humaines pour veiller à ce que le modèle des RH soit efficient et centré sur le client (nouveau).
- ▶ Veiller à ce que les services internes soient en phase avec l'orientation du gouvernement du Canada et de Services partagés Canada, en mettant à profit les initiatives de technologies de l'information et de gestion de l'information déjà en place; (en cours).
- ▶ Mettre encore davantage l'accent sur les communications internes et la mobilisation des employés (en cours).
- ▶ Maintenir l'engagement en matière de diversité, de langues officielles et de valeurs et d'éthique à la fonction publique tout en améliorant le service aux vétérans et l'environnement de travail pour les employés (en cours).

Section III : Renseignements supplémentaires

État des résultats condensé prospectif

L'état des résultats condensé prospectif donne un aperçu général des opérations d'Anciens Combattants Canada. Les prévisions des renseignements financiers concernant les dépenses et les recettes sont préparées selon la méthode de comptabilité d'exercice pour renforcer la responsabilisation et améliorer la transparence et la gestion financière.

Un état des résultats prospectif détaillé et des notes afférentes, notamment un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, se trouve sur le [site Web d'Anciens Combattants Canada](#)^{xxiii}.

État des résultats condensé prospectif Pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2016 (en dollars)

| Information financière | Résultats attendus 2015-2016 | Résultats prévus 2016-2017 | Écart (résultats prévus en 2016-2017 moins résultats attendus en 2015-2016) |
|---|------------------------------|----------------------------|---|
| Total des charges | 3 619 543 608 | 3 615 326 599 | (4 217 009) |
| Total des revenus | - | - | - |
| Coût de fonctionnement net avant le financement et les transferts du gouvernement | 3 619 543 608 | 3 615 326 599 | (4 217 009) |

Étant donné que l'état des résultats condensé prospectif est préparé selon la méthode de comptabilité d'exercice, et que les sommes des dépenses projetées et des dépenses prévues présentées dans d'autres sections du rapport sur les plans et les priorités sont établies selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses, les sommes peuvent différer.

Le coût net estimé des opérations pour 2016-2017 est de 3 615,3 millions de dollars. Environ 92 % des dépenses prévues en 2016-2017 visent des sommes versées directement aux personnes servies par ACC ou en leur nom sous forme d'indemnisation et de soutien financier, de soins de santé et d'activités commémoratives.

Veillez visiter le [site Web du Ministère](#)^{xxiv} pour obtenir des renseignements détaillés sur les États financiers d'Anciens Combattants Canada.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires énumérés dans le Rapport sur les plans et les priorités 2016-2017 se trouvent sur le [site Web d’Anciens Combattants Canada](#)^{xxv}.

- Stratégie ministérielle de développement durable
- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de 5 millions de dollars ou plus
- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de moins de 5 millions de dollars
- Audits internes et évaluations à venir au cours des trois prochains exercices

Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de politique publique en appliquant des mesures spéciales telles que de faibles taux d’imposition, des exonérations, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans la publication intitulée [Dépenses fiscales et évaluations](#)^{xxvi}. Les mesures fiscales présentées dans ladite publication relèvent de la responsabilité du ministre des Finances.

Section IV : Coordonnées de l'organisation

Anciens Combattants Canada

161, rue Grafton

C.P. 7700

Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1A 8M9

Sans frais : **1-866-522-2022**

www.veterans.gc.ca

Bureau de l'ombudsman des vétérans

134, rue Kent

C.P. 66

Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1A 7K2

Sans frais : **1-877-330-4343**

www.ombudsman-veterans.gc.ca

Annexe : Définitions

architecture d’alignement des programmes : Répertoire structuré de tous les programmes d’un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

cadre pangouvernemental : Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui dépendent de crédits parlementaires en harmonisant leurs programmes avec un ensemble de 16 secteurs de résultat pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous 4 secteurs de dépenses.

cible : Niveau mesurable du rendement ou du succès qu’une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit : Autorisation donnée par le Parlement d’effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires : Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d’autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et les paiements à des sociétés d’État.

dépenses législatives : Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l’adoption d’une loi autre qu’une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires : Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d’avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues : En ce qui a trait aux rapports sur les plans et les priorités (RPP) et aux rapports ministériels sur le rendement (RMR), les dépenses prévues s’entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1^{er} février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s’ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu’il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son RPP et son RMR.

dépenses votées : Dépenses approuvées annuellement par le Parlement à la suite de l’adoption d’une loi de crédits. Le libellé du crédit régit les conditions dans lesquelles ces dépenses peuvent être effectuées.

équivalent temps plein : Mesure utilisée pour déterminer dans quelle mesure un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L’équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de rendement : Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d’une organisation, d’un programme, d’une politique ou d’une initiative par rapport aux résultats attendus.

plan : Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l’accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

priorité : Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

production de rapports sur le rendement : Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme : Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

programme temporisé : Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Ce programme est aussi appelé programme à durée temporaire ou programme à élimination graduelle. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

rapport ministériel sur le rendement : Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires au regard des plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le rapport sur les plans et les priorités correspondant. Ce rapport est déposé au Parlement à l'automne.

rapport sur les plans et les priorités : Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Ces rapports sont déposés au Parlement chaque printemps.

rendement : Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

résultat : Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat stratégique : Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

résultats du gouvernement du Canada : Ensemble de 16 objectifs de haut niveau établis pour l'ensemble du gouvernement et regroupés selon 4 secteurs de dépenses : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

structure de la gestion, des ressources et des résultats : Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes de fin de document

- i. Lettre de mandat du premier ministre, <http://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-du-ministre-des-anciens-combattants-et-ministre-associe-de-la-defense-nationale>
- ii. *Loi sur le ministère des Anciens Combattants*, <http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/V-1/index.html>
- iii. *Loi sur les mesures de réinsertion et d'indemnisation des militaires et vétérans des Forces canadiennes*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-16.8/>
- iv. *Loi sur les pensions*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/p-6/index.html>
- v. *Loi sur le ministère des Anciens Combattants*, <http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/V-1/index.html>
- vi. *Déclaration des droits des anciens combattants*, <http://www.ombudsman-veterans.gc.ca/fra/a-propos-de-nous/droits>
- vii. *Déclaration des droits des anciens combattants*, <http://www.ombudsman-veterans.gc.ca/fra/a-propos-de-nous/droits>
- viii. Le cadre pangouvernemental, <http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx>
- ix. *Budget principal des dépenses 2016-2017*, <http://www.tbs-sct.gc.ca/hgw-cgf/finances/pgs-pdg/gepme-pdgbpd/index-fra.asp>
- x. *Mon dossier ACC*, <http://www.veterans.gc.ca/fra/endirect>
- xi. *Règlement sur l'indemnisation en cas d'accidents d'aviation*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/C.R.C.%2C_ch._10/page-1.html
- xii. Règlement sur le fonds de secours, http://laws.justice.gc.ca/fra/reglements/C.R.C.%2C_ch._1578/TexteComplet.html
- xiii. *Loi sur les indemnités de services de guerre*, <http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/W-2.5/>
- xiv. *Loi sur les indemnités de services de guerre*, <http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/W-2.5/>
- xv. *Mon dossier ACC*, <http://www.veterans.gc.ca/fra/endirect>
- xvi. 150^e anniversaire de la Confédération, <http://canada.pch.gc.ca/fra/1342792785740/1342793251811>
- xvii. Centre d'accueil et d'éducation du Mémorial national du Canada à Vimy, <http://www.veterans.gc.ca/fra/remembrance/memorials/overseas/first-world-war/france/vimy/education-centre>
- xviii. Matériel pour la Semaine des vétérans, <http://www.veterans.gc.ca/fra/remembrance/get-involved/remembrance-day>
- xix. Des héros se racontent, <http://www.veterans.gc.ca/fra/remembrance/those-who-served/heroes-remember>
- xx. Cimetière des anciens combattants (God's Acre), <http://www.veterans.gc.ca/fra/remembrance/memorials/canada/gods-acre>
- xxi. *Règlement de 2005 sur les sépultures des anciens combattants*, <http://laws.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2005-200/>
- xxii. *Déclaration des droits des anciens combattants*, <http://www.ombudsman-veterans.gc.ca/fra/a-propos-de-nous/droits>
- xxiii. État des résultats condensé prospectif, <http://www.veterans.gc.ca/fra/about-us/reports/future-oriented-financial-statements>
- xxiv. États financiers d'Anciens Combattants Canada, <http://www.veterans.gc.ca/fra/about-us/reports/departmental-financial-statements>
- xxv. Liste des tableaux de renseignements supplémentaires, <http://www.veterans.gc.ca/fra/about-us/reports/report-on-plans-and-priorities/2015-2016/supplementary-tables>
- xxvi. Dépenses fiscales et évaluations, <http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp>